



BILAN ANNUEL SUR LA PREVENTION DES RISQUES A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Bilan de l'année 2022/2023

Document validé par la F3SCT le 20 octobre 2023
Transmis pour information au Conseil d'Administration



INTRODUCTION

Le bilan prévention de l'année 2022 - 2023 constitue le 21^e bilan depuis le lancement de la campagne Objectif Sécurité en janvier 2002. Ce rendez-vous annuel constant assure une continuité de l'évolution de la prévention des risques, indépendamment des changements de politique ou d'organisation de l'établissement.

Cette année a entraîné plusieurs changements au sein du service prévention des risques. L'animatrice en prévention des risques, en charge de la sécurité des sites, Maude Avril, a quitté ses fonctions en mars 2022 et a été remplacée par une nouvelle recrue en octobre 2022. L'arrivée de Manon Bechenit, qui a des compétences en ergonomie, a permis au service d'accroître son offre dans ce domaine, via des formations à la prévention des TMS et des conseils personnalisés au poste de travail pour les agents. L'animatrice en prévention des risques, en charge de la sécurité des laboratoires, Valérie Buecher, a rejoint le service en avril 2022 et, outre la découverte de l'ensemble des laboratoires, elle a été occupée par le début de l'assainissement des stocks de déchets chimiques, dont les enlèvements avaient été ralentis en raison de la pandémie de Covid 19. La secrétaire, Julie Lajoie, a quitté son poste à la suite d'une mutation et a été remplacée fin octobre par Marion Blaszczyński, qui a démissionné depuis mars 2023.

Ainsi les missions de secrétariat ont été redéployées. La gestion des visites médicales a été reprise par l'assistante de direction de la DRH. L'arrivée d'une nouvelle équipe au sein du service formation et l'utilisation de l'outil GEFORP ont permis de mieux rationaliser la gestion des formations. Le bilan des accidents de service et le bilan des visites médicales sont désormais réalisés par année civile et intégrés dans le rapport social unique.

L'année a été très active pour le service, avec notamment l'organisation des visites de sécurité de nombreux laboratoires de l'établissement, la mise en place du Comité Social d'Administration, de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), et l'animation de la formation des représentants des personnels, couplée à celle des assistants de prévention, dont beaucoup ont été nouvellement nommés depuis 2020. Plusieurs sessions de formation ont été filmées afin de disposer de ces formations en E-learning sur la plateforme moodle, après montage des vidéos. Cela permet d'une part aux stagiaires n'ayant pas pu participer à la formation, de la suivre en différé, et d'autre part de donner à tout nouvel AP ou nouveau membre du CSA ou de la F3SCT la possibilité de se former en ligne.

Le service s'est également attelé à de grands chantiers tels que la phase finale des essais de la nouvelle application GPUC permettant la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) des unités de travail via un logiciel prévu à cet effet, et la redéfinition des unités de travail.

Ces chantiers qui débutent seront les principales orientations de travail du service, en y ajoutant la remise en place du comité de prévention des RPS et du comité de prévention des TMS, consécutive à l'installation de la F3SCT. Enfin, le service s'est attelé à définir une nouvelle identité visuelle et à améliorer l'accessibilité aux différents documents mis à disposition des unités de travail et particulièrement des assistants de prévention. L'ensemble des affiches et fiches pratiques de sécurité est en cours d'actualisation et de reclassement pour faciliter les recherches.

Vincent CONRAD – Conseiller en prévention des risques

1^{ère} PARTIE

Etat des lieux

2022/2023



ETAT DES LIEUX CONCERNANT LES RISQUES A L'UNIVERSITE

Cette rubrique se base sur différentes sources d'informations, indépendantes des questions relatives à l'organisation de la prévention des risques. Elle permet de dresser un état des lieux relatif aux problèmes de sécurité, situations à risques et événements qui se sont produits au cours de l'année. Le dispositif de signalement des problèmes de sécurité et les déclarations d'accident sont les principales sources d'alimentation de cette rubrique.

Les problématiques liées aux bâtiments, installations et équipements

a) Les sorbonnes des laboratoires du Pôle santé

A la suite des travaux de mise en conformité du parc de sorbonnes du Pôle santé, le taux de sorbonnes conformes est passé de 77 % à 91 %. Les travaux ont concerné le bâtiment A (recherche). Il reste à traiter le parc des sorbonnes du bâtiment B. 17 sorbonnes, essentiellement au 4^e étage de ce bâtiment, étaient non conformes en 2022. La synthèse des contrôles a été diffusée aux membres de la F3SCT.

b) La problématique des odeurs du bâtiment 18 MdH

Si de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre depuis de nombreuses années, et ont significativement amélioré cette problématique d'émanations d'odeurs au sein de ce bâtiment, force est de constater que le problème n'est pas encore complètement réglé et que des épisodes ponctuels et localisés d'émanations d'odeurs, souvent de type « odeurs d'égouts » continuent à survenir pendant un à deux jours par an. Un audit avec une société spécialisée en aéraulique sera programmé d'ici fin 2023 début 2024.

c) La sécurité dans les laboratoires

Les visites de « rapport d'étape » ont été organisées au cours de l'année sur la base d'une grille d'évaluation mise au point par le SPR. Les visites, très détaillées, ont souvent mis en évidence et confirmé des points soulignés lors du premier rapport d'étonnement réalisé par Valérie Buecher.

- L'organisation et la gestion des soutes de produits et déchets chimiques qui doit être plus rigoureuse et suivie, notamment en évacuant tous les produits anciens qui ne sont plus utilisés.
- L'organisation du stockage des produits dangereux dans les laboratoires et les réserves de proximité. Des incompatibilités ont été observées entre des produits stockés ensemble. On constate également des incompatibilités entre les produits et les mobiliers de stockage (produit corrosif stocké dans une armoire pour produits inflammables).
- Un manque de rigueur dans la gestion des bouteilles de gaz spéciaux. Plusieurs laboratoires ne sont pas en mesure de fournir un inventaire précis de leurs stocks de bouteilles et certaines bouteilles « orphelines » sont récupérées sans qu'on sache à quel laboratoire elles appartiennent.
- Un manque de mise à jour des affichages de sécurité, avec des affiches qui ne correspondent plus aux risques réellement présents ou qui sont en mauvais état.
- Une absence de suites données aux rapports de contrôle des équipements dangereux, entraînant une reprise des mêmes prescriptions d'une année à l'autre.
- Des règlements intérieurs de sécurité qui, lorsqu'ils existent, ne sont pas à jour ou pas adaptés aux spécificités des unités de travail (c'est le modèle de règlement de sécurité type qui a été repris sans modification)

Les problématiques liées à l'organisation générale

a) Le travail isolé

Le SPR s'est penché sur la question du travail isolé au cours de cette année. Force est de constater qu'il existe dans les unités de travail très peu de protocoles détaillés relatif à l'organisation du travail isolé. La définition même du travail isolé n'est pas claire pour tout le monde. Le SPR a rédigé un logigramme permettant de définir si l'on est ou non en travail isolé, et à rechercher les solutions de prévention, organisationnelles ou techniques. Des tests réalisés sur des dispositifs d'assistance du travailleur isolé ont permis de constater que la chaîne d'intervention consécutive à la mise en œuvre de l'alerte n'était pas efficace. Cela a été corrigé après ces tests.

2^e PARTIE

Bilan de l'année 2022/2023



BILAN RELATIF AUX GRANDES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION POUR 2022-2023

1) Prévention et gestion des situations de crise

- Poursuite de la mise en place des plans particuliers de mise en sûreté des sites, en intégrant la question des situations de pandémie : *Au cours de l'année, le PPMS du campus Sup Ardenne a été mis en place et les personnels formés.*
- Reprendre les exercices de gestion de crise, pour former les personnels et entraîner les cellules de crise : *Un exercice de simulation d'alerte attentat a été organisé dans les locaux de l'IUT sur le campus le 13 mars 2023 et dans les locaux du centre INSPE de Troyes le 6 avril 2023. Un premier exercice d'activation de la cellule de crise et de gestion de situation de crise, très instructif, a été réalisé le 6 avril également sur le campus des comtes de Champagne. Les locaux de l'EiSIne et de l'INSPE à Charleville ont été équipés d'une alarme PPMS. Une première journée de formation des responsables de sécurité des sites a été réalisée fin août 2023.*
- Organisation des astreintes techniques et d'encadrement autour du numéro d'urgence interne de chaque site : *Une note de synthèse a été faite au président fin décembre 2022, avec différentes propositions. Cela a conduit à la tenue d'une réunion sur ce sujet le 27 janvier 2023. A l'issue de cette réunion il a été demandé au SPR de rencontrer individuellement d'une part les responsables de sécurité de chaque site, et d'autre part les chefs des services centraux concernés (essentiellement DPLDD et DN) pour voir comment les astreintes pourraient être organisées et mises en œuvre. Ces rencontres débiteront à la rentrée 2023-2024.*
- Révision et simplification des procédures d'organisation de manifestations exceptionnelles sur les sites afin de mieux prévenir et gérer les situations d'urgence consécutives à ces manifestations : *Ce point n'a pas été traité et le sera en priorité d'ici fin 2023.*

2) Plan de prévention des risques psycho-sociaux

- Poursuite de la formation systématique des encadrants (assimilés aux « chefs de service » au sens de la santé sécurité au travail) concernant leurs missions et responsabilités dans le domaine de la prévention des risques : *Quatre sessions de formation ont été proposées en visioconférences, et la formation a également été proposée par E-learning. 52 cadres l'ont suivie au cours de l'année.*
- Création d'un guide « risques psycho-sociaux, informer et prévenir » avec le comité de prévention des RPS : *Ce point n'a pas encore été traité. La remise en place du comité de prévention des RPS a été actée le 24 juin 2023, suite à la mise en place de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail. Elle s'attèlera à cela dès ses premières réunions de travail.*
- Lancement de l'enquête de prévention des RPS et analyse des résultats : *L'enquête a été lancée fin 2022. La synthèse des résultats fera l'objet d'une présentation aux instances prochainement.*

3) Plan de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

- Reprise des travaux du comité de prévention des TMS : *Suite à la mise en place de la F3SCT, le comité de prévention des TMS a fait l'objet d'un nouvel arrêté d'installation en date du 24 juin 2023.*
- Formations-actions sur les différents sites et dans les différents services de l'URCA par le service prévention des risques en lien avec la MGEN : *Il n'y a pas eu de relance concernant la collaboration avec la MGEN. L'arrivée de Manon BECHENIT au sein du service a permis de mettre en place 7 sessions de formation permettant de former 85 agents à la prévention des TMS.*
- Etudes et aménagements des postes de travail : *Du fait de la mise en œuvre des formations à la prévention des TMS, les demandes d'étude ergonomique des postes de travail ont été en forte augmentation. 84 études ont été réalisées au cours de l'année (voir **annexe 3**)*

- Poursuite des formations à la prévention des TMS destinées aux personnels de ménage et mise en place de formations destinées aux personnels des services techniques : *Ce point n'a pas pu être traité au cours de l'année*

4) **Parcours prévention pour les personnels**

- Traduction et/ou sous-titrage en anglais des supports de formation à la sécurité susceptibles de concerner des chercheurs et doctorants d'origine étrangère, (risques physiques et risques biologiques notamment) : *Le service des usages du numérique a commencé la réalisation des sous-titrages en anglais des vidéos de formation par E-learning. Le module « risques biologiques » sera disponible sous peu et celui sur les risques en mission fin 2023.*
- Développement d'un parcours de formation spécifique pour les responsables de sécurité des sites : *Une première journée de formation a été réalisée le 25 août et filmée en vue de réaliser un module de formation par E-learning sur Moodle*
- Mise en place d'une formation pour les assistants de prévention nouvellement nommés et les membres du Comité Social d'Administration : *Formation réalisée. Voir **annexe 2** : bilan des formations sécurité*
- Mise en place de dispositions permettant d'assurer de façon fiable l'adéquation de l'aptitude médicale des agents et le suivi par eux-mêmes des formations techniques nécessitant un avis médical d'aptitude (habilitation électrique, travail en hauteur, conduite d'engins...) : *Une rencontre en mars 2023 entre le service prévention des risques et le service de pathologies professionnelles a permis de bien identifier le circuit des aptitudes médicales des agents concernés. Une mise en conformité de la situation se fera progressivement au fur et à mesure de la mise en place des nouvelles sessions de formation.*

Trois autres grandes orientations supplémentaires sont proposées suite à des diagnostics réalisés au cours de l'année précédente

5) **Réorganisation et redynamisation de l'animation des réseaux d'assistants de prévention**

- Création d'un 3^e réseau d'assistants de prévention de services, destinés à accompagner les directeurs des laboratoires de recherche non exposés à des risques spécifiques, les directeurs de grandes directions centrales (DPLDD, DN) et des services communs (Service Commun de la Documentation, imprimerie centrale, maison des langues etc.) : *Le réseau des assistants de prévention fait l'objet actuellement de réflexions en vue de sa restructuration complète à l'occasion du déploiement de l'application GPUC .*
- Développement des réunions d'AP par sites et/ou par grandes thématiques : *Le service prévention des risques met en place à compter de septembre, un rendez-vous mensuel thématique intitulé « les matinées des assistants de prévention ». Le programme des thématiques de l'année 2023-2024 a été réalisé à la suite d'une enquête auprès des AP pour connaître leurs souhaits.*
- Développement de nouveaux outils d'accompagnement et de facilitation des missions des AP : *Ce point n'a pas encore été traité*

6) **Réorganisation et amélioration des conditions de stockage des produits et déchets chimiques dans les laboratoires**

- Enlèvement de tous les déchets chimiques stockés dans les laboratoires depuis la pandémie de Covid
- Mise à jour des inventaires de produits dans les laboratoires
- Elimination des produits anciens non utilisés
- Nettoyage et réorganisation du stockage dans les soutes à produits du Pôle santé et du Campus du Moulin de la Housse
- Contrôle et assistance à la mise en conformité des conditions de stockage des produits dans les laboratoires.

Ces objectifs ambitieux nécessitent beaucoup plus de temps que prévu pour aboutir. Le point sur les inventaires et les conditions de stockage des produits dans les laboratoires est fait lors des visites de sécurité organisées sur place. Les laboratoires sont invités à faire du tri dans les produits anciens, ce qui génère une production de déchets plus conséquente. L'organisation des enlèvements de déchets est très lourde administrativement et prend beaucoup de temps. Trois enlèvements ont cependant pu être réalisés sur le campus du Moulin de la Housse durant l'année universitaire. Avant les prochains enlèvements, notamment au pôle santé, des prestations externalisées de tri et pré-conditionnement seront à prévoir au vu de la diversité et des quantités de déchets à évacuer. La réorganisation et le nettoyage des soutes ne pourront avoir lieu que lorsque ces déchets seront évacués. Cette organisation pose également des problématiques de logistique pour le regroupement des déchets avant enlèvement (déplacement des déchets depuis un bâtiment ou un site vers la soute, identification d'un lieu temporaire de regroupement et palettisation des déchets avant enlèvement etc.)

7) Organisation de la prévention des risques liés au travail isolé

- *Identification des postes et situations de travail concernés par le travail isolé : Le service prévention des risques a établi un questionnaire permettant sur une base d'attribution de points, de définir individuellement un niveau d'évaluation du risque lié au travail isolé (inexistant – faible – moyen – haut). Le questionnaire est en phase de test depuis la rentrée 2023.*
- *Assistance à la rédaction de protocoles d'organisation de la prévention pour les situations de travail isolé : Ce travail sera mis en œuvre prioritairement à compter de la rentrée 2023*
- *Assistance à la mise en place et au contrôle régulier du bon fonctionnement des Dispositifs d'Assistance du Travailleur Isolé (DATI) lorsque leur mise en œuvre est nécessaire : Une identification des dispositifs existants a été faite. Des tests ont mis en évidence les dysfonctionnements du processus d'intervention après alerte. Des corrections ont été effectuées et de nouveaux tests sont réalisés régulièrement avec traçabilité des résultats sous forme de rapport. Désormais pour toute demande d'installation de ce type d'équipement (demande traitée par le service téléphonie de la DN), le SPR est informé pour accompagner le demandeur dans l'élaboration du processus d'alerte et la réalisation d'exercices régulier pour vérifier le bon fonctionnement*

BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION 2022-2023

a. L'inspection Santé Sécurité au Travail

La mise à jour des suites données au rapport de l'inspection de mars 2022 figure en **annexe 1**.

b. Le fonctionnement du CHSCT/de la F3SCT (réunions – visites – enquêtes...)

A la suite des élections professionnelles de décembre 2022, le comité social d'administration et sa formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ont été mis en place dès le mois de janvier 2023.

i. Formation des membres

Un programme de formation des membres du CSA et de la formation spécialisée a été présenté pour avis au cours de la première réunion du CSA qui s'est déroulée le 21 mars. La formation proprement dite a débuté le 2 mai et s'est terminée le 19 juin. Elle était répartie en 9 demi-journées. Un certain nombre de séances ont été filmées en vue de pouvoir les exploiter sous forme de formation en ligne via la plateforme Moodle, afin de permettre aux membres qui n'ont pas pu être présents, de pouvoir se former ultérieurement.

ii. Dynamique du comité et suivi des délibérations

Le CHSCT s'est réuni en session extraordinaire le 20 septembre 2022 sur la question du plan de sobriété et de continuité nécessaire en raison de la forte augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie et des risques de coupures électriques au cours de l'hiver 2022-2023. Une réunion ordinaire a eu lieu le 21 octobre 2022. La formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail s'est réunie le 12 mai et le 7 juillet 2023.

Des délégations de cette instance ont procédé à des visites de sécurité :

- Visite des laboratoires du campus MdH utilisant des lasers de forte puissance
- Visite des locaux des Centres de Services Partagés des campus Croix Rouge, Moulin de la Housse et du pôle santé.

iii. Les Comités de prévention des RPS et des TMS

Les deux comités ont été renouvelés suite à la première séance de la F3SCT le 12 mai. Leurs travaux reprendront à compter de la rentrée 2023-2024

iv. Les Comités de suivi des projets immobiliers

Outre un ou deux représentants des personnels du CHSCT, les comités de suivi sont composés du conseiller de prévention, de la responsable du service qualité de vie au travail et d'un représentant du service de médecine de prévention. Afin d'améliorer leur fonctionnement, le pilotage de ces comités a été transféré au service prévention des risques, qui fait le lien avec la DPLDD ou la cellule Campus 3.0 selon le projet concerné.

Le tableau ci-après présente le point d'avancement des comités actuellement mis en place.

| Projet | Avancement actuel au 31/08/2022 | Moment de mise en place du Comité | Représentants des personnels au CHSCT faisant partie du Comité de suivi | Observations |
|-------------------------|--|---------------------------------------|---|--|
| Pôle santé | Travaux en cours. Travaux terminés pour l'anatomie | Présentation des 3 projets finalistes | Isabelle PROULT Yves JACQUOT | Visite du laboratoire d'anatomie et de l'extension réalisées le 11 juillet. Les travaux d'installation de l'UFR Odontologie dans les locaux du bâtiment B ne sont pas encore terminés. |
| Extension ESIREims | Travaux en cours de finalisation | APD | Frédéric SOURDET Charlotte DELCOURT | Une réunion de visite des locaux est programmée le 17 octobre 2023 |
| Bâtiment STAPS Cx Rouge | Début des travaux | APS | Charlotte DELCOURT Frédéric SOURDET | Réunion de présentation de l'APD le 18 novembre 2020. Construction en cours |
| Bâtiment Pôle agro | APD | Programme | Frédéric BOHR Frédéric SOURDET | Construction en cours. Une visite de chantier doit être programmée après la rentrée, en lien avec la DPLDD |
| Bâtiment 7 | Travaux en cours | APD | Corinne JUPILLAT Isabelle PROULT | Travaux en cours |

c. L'organisation et le fonctionnement de la prévention sur les sites et dans les unités de travail

La redéfinition des unités de travail de l'université dans le cadre du déploiement de l'application GPUC pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques est en cours d'étude. Dans le cadre de cette réorganisation des unités de travail, le réseau des assistants de prévention devra être lui aussi restructuré.

i. Tenue à jour des listes et suivi des désignations officielles et lettres de mission

A ce jour le réseau des assistants de prévention se présente comme suit :

- Assistants de prévention de sites : Le réseau des AP de sites comprend actuellement 21 assistants de prévention. Chaque site géographique est doté d'au moins 1 AP. A noter la présence de 2 AP de sites pour le Pôle santé et le campus du Moulin de la Housse
- Assistants de prévention de laboratoires : 75 unités de travail à risques (laboratoires de recherche ou départements d'enseignement) sont dénombrées. Plusieurs unités de travail ont plusieurs assistants de prévention. Plusieurs unités de travail de faible taille partagent un même assistant de prévention. Le nombre total d'assistants de prévention de laboratoires est actuellement de 75. La moyenne de temps de travail hebdomadaire est d'un peu moins de 2 h par semaine consacrées à la mission d'AP.

ii. Animation des deux réseaux d'assistants de prévention et assistance individuelle selon les besoins

Une session de formation de tous les assistants de prévention a été organisée entre mars et juin 2023, avec 6 modules d'une demi-journée, dont certains communs avec les membres du CSA et de la F3SCT. Un module a été consacré aux missions communes à tous les AP. Une journée complémentaire a été organisée à destination spécifiquement des AP de sites, et une autre pour les AP des laboratoires à risques. Ces deux journées ont remplacé les journées annuelles qui se déroulaient les années précédentes. Elles seront cependant reconduites en 2024 dans le cadre de l'animation du réseau des AP.

d. Le suivi médical des personnels – les accidents du travail

i. Gestion administrative du suivi médical des agents et des accidents du travail

La gestion des visites médicales a été reprise en mars 2023 par l'assistante de direction de la DRH. Par ailleurs les statistiques des visites médicales sont désormais publiées dans le rapport social unique, qui est réalisé par année civile.

De même, les statistiques des accidents du travail sont traitées directement par le pôle accompagnement de la DRH et publiées dans le rapport social unique.

e. La mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (au 30 septembre 2023)

Cette année a été une année de transition au cours de laquelle plusieurs laboratoires et sites ont testé la nouvelle démarche de réalisation du DUER via l'application GPUC. Cela a eu une incidence sur le taux de mise à jour des DUER, version Excel. Pour 2023-2024, l'ensemble des DUER sera réalisé via la nouvelle démarche mise en place

Le bilan relatif à la mise à jour des DUER pour 2022-2023 est présenté en **annexe 4**.

f. La visite de sécurité des laboratoires pour la mise à jour du rapport d'étape de prévention des risques

Suite à la reprise de cette activité par Valérie BUECHER, les modalités de visite ont évolué avec un travail plus précis et détaillé, entraînant nécessairement plus de temps pour réaliser de façon la plus exhaustive possible le bilan de sécurité des laboratoires visités. L'année 2022-2023 n'a par conséquent permis de finaliser la campagne de visite, dont le bilan sera présenté ultérieurement.

g. La formation à la sécurité des personnels

L'offre de formation à la sécurité des personnels est désormais très complète et permet à chacun selon son profil de risque, de bénéficier d'un parcours de formation personnalisé. Les formations sont, selon la thématique, proposées en présentiel et/ou par visioconférence et/ou par E-learning. Le déploiement de l'application GEFORP et le renforcement de l'équipe du service formation du pôle accompagnement de la DRH ont permis d'assurer une meilleure gestion administrative et un meilleur suivi des formations.

Le bilan relatif à la formation sécurité des personnels est présenté en **annexe 2**.

h. La gestion des situations d'urgence

i. Gestion des situations de crises

La liste des responsables de sécurité des sites et de leurs suppléants a été stabilisée au cours de l'année. Une organisation en mode « campus » des sites de Châlons en Champagne et Charleville Mézières permet de faciliter l'organisation de la gestion de crise. L'ensemble des sites de Troyes ainsi que le campus Sup Ardenne sont désormais dotés d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs et d'un dispositif d'alarme PPMS spécifique. Ce dispositif a également été déployé au siège de la présidence, pour lequel le PPMS est en cours d'élaboration, et à l'ESIREims où le PPMS doit être créé.

Les groupes What's app de gestion de crise sont tenus à jour régulièrement ainsi que les annuaires de crise laburgence et campurgence, qui reprennent les numéros de téléphone portable des interlocuteurs des sites et laboratoires en cas de crise.

Les exercices de gestion de crise ont repris, avec deux exercices « alerte terroriste » organisés à l'IUT RCC site de Charleville et au centre INSPE de Troyes.
Un exercice d'entraînement de la cellule de crise du campus des comtes de Champagne a également été réalisé avec succès.

ii. Suivi de l'organisation des exercices semestriels d'évacuation des locaux

Pour 2022-2023 les résultats sont les suivants :

- 59 exercices sur 62 organisés au premier semestre (95 %)
- 55 exercices sur 62 organisés au second semestre (89 %)

La moyenne générale du taux d'exercices réalisés sur l'année est de 92 %.

Le bilan relatif aux exercices d'évacuation est présenté en **annexe 5**.

ANNEXES

- ANNEXE 1 Exploitation rapport inspection SST mars 2022
- ANNEXE 2 Statistiques de formations à la sécurité 2022/2023
- ANNEXE 3 Bilan des études ergonomiques des postes de travail 2022/2023
- ANNEXE 4 Bilan des mises à jour des DUER 2022/2023
- ANNEXE 5 Bilan des exercices d'évacuation 2022/2023

Université de Reims Champagne Ardenne
Bilan annuel de la sécurité et de la prévention des risques 2022-2023

ANNEXE 1

Suites données au
**RAPPORT DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE DE L'UNIVERSITE
DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE MARS 2022 (extraits)**

Suites au 1er septembre 2023

Ce document ne reprend que des extraits du rapport, indiquant les prescriptions auxquelles il faut donner suite.
Légende : vert = réalisé - orange = Sujet en cours - rouge = Aucune suite donnée à ce jour

Ce rapport fait l'objet d'observations (identifiées « O ») et de propositions d'amélioration (identifiées « A »)

1. Observations et recommandations

1.1. Organisation de la prévention

1.1.1 Organisation de la prévention au sein de l'établissement

O - Préciser, pour chaque action du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, les conditions d'exécution (échéance de réalisation, personne chargée de la mise en œuvre de l'action) et les estimations des coûts.

→ A prévoir. L'estimation des coûts reste difficile notamment lorsqu'il s'agit d'actions relatives à l'organisation du travail

1.1.2 Agents chargés de la prévention des risques professionnels

A - Mettre à jour la lettre de cadrage du conseiller de prévention en y indiquant la quotité de temps dévolue à ses missions et les moyens mis à sa disposition.

→ La question relative à la distinction entre les missions de conseiller de prévention et de chef du service prévention des risques doit être abordée en amont.

A - Compléter le tableau de suivi des réseaux des assistants de prévention en intégrant les dates de formations initiales et les thèmes des journées de rencontre et de formation continue.

→ Tableau en cours de réalisation

A - Formaliser le rattachement direct du service prévention des risques à la direction générale des services.

→ Cela apparaît clairement dans l'organigramme de l'Université

1.1.3 Médecine de prévention

O - Déterminer les moyens du service de médecine du travail et pathologies professionnelles en fonction des caractéristiques des services suivis, notamment en termes d'effectifs et d'exposition aux risques des personnels.

→ Le nombre de créneaux de visite annuel est actuellement de 450 créneaux. Une réflexion en partenariat avec l'UTT est en cours afin de définir de nouvelles pistes relatives au suivi de la médecine de prévention.

O - Faire établir par le médecin du travail, la fiche collective des risques professionnels, après consultation du CHSCT et en collaboration avec le conseiller de prévention puis l'annexer au DUERP.

→ Travail à réaliser avec le médecin de prévention, mais rendu difficile par l'absence de possibilité d'assurer un suivi médical optimal du fait d'un nombre limité de créneaux de visite proposé

O - Développer le tiers temps du médecin du travail.

→ Les difficultés de réalisation du tiers temps étaient liées aux problèmes d'effectifs au sein du service de médecine de prévention. Depuis début 2023, le nombre d'actions de tiers temps augmente progressivement.

O - S'assurer que la quotité de temps médical définie est en adéquation avec les besoins réels de l'établissement. Respecter les fréquences de visites définies par les articles 24 et 24-1 du décret 82-43 du 28 mai 1982 modifié.

→ Le nombre de créneaux de visite annuel est actuellement de 450 créneaux.

O - Rappeler aux agents ne se présentant pas aux convocations de la médecine de prévention quelles sont leurs obligations.

→ Un courrier de demande de justification est systématiquement envoyé aux agents ne s'étant pas rendu à leur visite médicale. Le nombre d'absences non justifiées aux visites médicales fait l'objet d'un suivi régulier. Il reste assez faible.

O - Mettre en place les aptitudes préalables des agents par le médecin du travail pour les situations de travail qui le requièrent (habilitation en électricité, travail en hauteur, titulaires d'autorisations de conduites pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage des charges...).

→ Le dispositif est en place mais doit être amélioré. Une réunion de travail a été organisée à ce sujet entre le SPR et le service de pathologies professionnelles en mars 2023.

1.1.4 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

O - Transmettre l'ordre du jour et toutes pièces et documents nécessaires aux membres du CHSCT quinze jours au moins avant la date fixée de la réunion.

→ Ce délai est généralement respecté

A - Dater le relevé d'avis du CHSCT afin de pouvoir vérifier les délais de transmission.

→ Mis en œuvre

O - Transmettre aux agents, les relevés d'avis du CHSCT, dans un délai d'un mois.

→ Ce délai est généralement respecté

O - Transmettre le procès-verbal de chaque séance du CHSCT aux membres du comité dans le mois qui suit la réunion de l'instance.

→ Ce délai est généralement respecté

O - Poursuivre l'offre de formation réglementaire à l'ensemble des membres du CHSCT au cours de ce mandat.

→ N'est plus d'actualité suite au remplacement des CHSCT par les F3SCT

O - Mettre en place l'organisation permettant aux représentants du personnel de participer, s'ils le souhaitent, à l'inspection préalable et aux inspections et réunions périodiques. Un bilan en CHSCT de tous les plans de prévention signés au sein de l'établissement pourra être établi.

→ Une organisation doit être mise en place pour informer les représentants des personnels du calendrier des visites périodiques. Concernant l'établissement des plans de prévention, une réflexion sur la centralisation des plans de prévention est à mener, ce qui permettra de faciliter la transmission à la F3SCT.

1.1.5 Analyse et suivi des accidents et des maladies professionnelles

A - Définir en CHSCT la notion d'accident grave et répété déclenchant une enquête du CHSCT.

→ Article 28 du règlement intérieur du CSA et de la formation spécialisée. Les membres du CHSCT sont informés de tous les accidents qui se déroulent dans l'établissement. La proposition de faire ou non une enquête complémentaire peut être émise par un représentant des personnels, le conseiller de prévention ou l'inspecteur SST

1.1.6 Registres de santé et de sécurité au travail et registre de signalement de danger grave et imminent

1.1.6.1 Les registres de santé et de sécurité au travail

O - S'assurer que tous les personnels et les usagers de l'établissement ont accès au registre de santé et de sécurité au travail.

→ Le registre SST est dématérialisé et accessible à tous via le Bureau Virtuel de l'URCA. Des registres papier existent sur les sites et leur présence et leur accessibilité sont régulièrement contrôlées par le SPR lors de ses visites de sites. La présentation et l'utilisation des registres SST est faite lors de toute session de sensibilisation à la sécurité des nouveaux arrivants.

A - Rappeler régulièrement aux agents et usagers, l'existence, les modalités d'accès et les conditions d'utilisation du registre.

→ Un rappel doit être fait sous forme de fiche d'information à diffuser via les tableaux d'affichage répartis sur les sites et afficher sur l'Intranet

1.1.6.2 Le registre de signalement de danger grave et imminent

A - Rappeler aux représentants du personnel au CHSCT leur rôle dans la procédure de signalement de danger grave et imminent ainsi que la localisation du registre de l'établissement.

→ Une séance d'information sur l'utilisation du registre SST a été organisée pour les membres de la F3SCT à l'issue de la réunion du 12 mai 2023.

1.1.7 Relations avec les partenaires

A - S'assurer qu'une convention soit dûment établie pour chaque partenariat (public ou privé) avec une partie dédiée à la santé et la sécurité au travail précisant les obligations et limites d'intervention de chaque partenaire, en particulier pour la portée des vérifications périodiques, l'évaluation des risques et la programmation d'actions de prévention, l'articulation entre les différentes instances de dialogue social.

→ Une vérification de l'existence des différentes conventions sera à effectuer en lien avec la Direction de la recherche, la DPLDD et la DAJ. Des conventions existent avec les conseils départementaux lorsque des entités de l'URCA sont hébergées sur des sites leur appartenant. Ces conventions doivent être revues et mises à jour. Une convention existe déjà avec le CROUS

A - En l'absence de convention, et si la nature ou la durée du partenariat prévu le nécessite, rédiger un plan de prévention permettant d'évaluer les risques liés à la co-activité, et surtout, la manière de les maîtriser. Ce document pourra utilement s'appuyer sur le(s) DUERP établi(s).

→ Cela est en partie réalisé, notamment avec la SATT Nord, dont plusieurs agents travaillent dans les laboratoires de recherche de l'URCA. Voir si d'autres entreprises sont dans cette situation. Concernant les unités mixtes de recherche, les conventions de partenariat prennent en compte les questions de santé et de sécurité au travail.

1.2. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et programmation des actions de prévention

O - S'assurer de la mise à jour du DUERP.

→ Un point sur les mises à jour des DUERP est régulièrement effectué par le SPR et une assistance est apportée

aux unités de travail rencontrant des difficultés dans la mise à jour. Le taux moyen de mise à jour des DUERP pour l'année 2022-2023 est de 56 %. L'utilisation de l'outil GPUC devrait permettre une augmentation de ce taux dans les prochaines années.

A - Sensibiliser les chefs de services à la mise en œuvre des DUERP et au suivi des programmes d'action dans les unités de travail qui n'en ont pas.

→ Les DUERP réalisés comprennent en général un programme d'actions, mais la qualité de ce dernier n'est pas optimale. Les délais de réalisation des actions ne sont pas toujours indiqués, ni les noms des agents en charge de suivre la réalisation de ces actions. La question de la réalisation et de la tenue à jour des DUERP est abordée lors de la formation « rôle et mission de l'encadrant » proposée à tous les chefs de services. Un guide de l'encadrant rappelant leurs missions est également remis aux encadrants.

A - Rappeler régulièrement à chaque chef de service ses obligations (évaluation des risques, rédaction, mise en œuvre et suivi du programme d'action) et ses responsabilités dans ce domaine (exemple : mise à jour *a minima* annuelle).

→ La question de la réalisation et de la tenue à jour des DUERP est abordée lors de la formation « rôle et mission de l'encadrant » proposée à tous les chefs de services. Une formation complémentaire sur la responsabilité civile et pénale du chef de service est également proposée.

A - Identifier les unités n'ayant jamais mis en œuvre la démarche, ou ayant un retard d'actualisation important et renforcer leur accompagnement (personnalisé) dans la démarche tout en veillant à assurer une approche participative (participation du personnel de chaque entité), nécessaire pour prendre en compte les situations de travail réelles. Prioriser les unités utilisant des équipements et produits dangereux.

→ Le déploiement prochain de l'application « GPUC » pour la réalisation du DUERP sera l'occasion de généraliser cette réalisation à l'ensemble des unités de travail de l'URCA. Le principe est de réaliser le DUERP d'une unité de travail sur la base de la compilation de questionnaires individuels d'évaluation des risques professionnels complétés par les personnels de cette unité de travail.

A - Préciser pour chaque action de prévention programmée, son échéance (date limite de réalisation), l'estimation de son coût, la personne chargée de la mettre en œuvre et, si cette personne est extérieure à l'unité de travail, la personne de l'unité chargée d'assurer le suivi de l'action.

→ Ces points seront pris en compte dans l'élaboration des programmes de prévention.

A - Exploiter l'ensemble des plans d'action des unités dans l'élaboration du programme annuel de prévention de l'université en veillant à ce que chaque action ne relevant pas de la compétence du chef de service puisse remonter au responsable ou à l'autorité supérieure.

→ Ces points seront pris en compte dans l'élaboration des programmes de prévention.

1.3. Information et formation du personnel

1.3.1 Pilotage et formation du personnel

O - Rappeler aux responsables de structure leur responsabilité concernant la délivrance d'une formation pratique et appropriée au poste de travail.

→ Cette obligation est abordée lors de la formation « rôle et mission de l'encadrant » proposée à tous les chefs de services. Elle est également rappelée aux agents nouveaux arrivants afin qu'ils demandent à leur chef de service à bénéficier de cette formation

O - S'assurer que la formation au poste de travail, qui vient compléter la formation institutionnelle, est effectivement mise en place dans toutes les unités de travail. La direction doit avoir une vision globale de la formation des nouveaux entrants.

→ Une traçabilité est assurée via l'édition de la fiche « Parcours Prévention », qui doit être signée par l'agent et son N+1 avant le retour d'une copie au SPR. Le logiciel ACCESS de suivi des formations sécurité et de suivi médical des agents permet facilement de réaliser une extraction des agents disposant d'une fiche parcours

prévention et pour laquelle la formation au poste de travail a fait l'objet d'une traçabilité. Un suivi de la remontée des fiches parcours prévention doit être remis en place (relances lorsque la fiche n'est pas renvoyée par les agents concernés).

1.3.2 Parcours de l'encadrant

A - Poursuivre les actions engagées sur le parcours de l'encadrant.

→ Le dispositif d'accompagnement des encadrants est pérenne. Un point régulier permet de relancer les encadrants n'ayant pas encore bénéficié des formations obligatoires de prévention (Rôle et mission de l'encadrant dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, Responsabilité civile et pénale du chef de service dans le domaine de la santé et la sécurité au travail)

1.4. Organisation des secours à personnes

O - S'assurer que les objectifs de la circulaire du 2 octobre 2018, qui prévoit que 80 % des effectifs soient formés aux gestes qui sauvent avant le 31 décembre 2021, soient atteints.

→ Une semaine d'animation sur les premiers secours a été organisée courant mars 2023. Elle a permis de former 53 agents. Une séance organisée en juillet au sein de la DEVU a permis de former 13 personnes supplémentaires.

Outre les formateurs SST, plusieurs secouristes ont suivi une séance de formation pour délivrer des formations d'initiation aux premiers secours. A compter de la rentrée 2023-2024, il est prévu que des formations d'initiation aux premiers secours soient organisées directement dans les services, en collaboration avec les chefs de services. Le groupe des formateurs SST a prévu de cibler les actions auprès des personnels des équipes techniques et de ménage. Tout nouvel arrivant bénéficie cependant d'une courte initiation théorique aux premiers secours lors de la formation de sensibilisation générale à la sécurité. Un « mémo premiers secours » est distribué à cette occasion.

O - S'assurer que chaque défibrillateur puisse être utilisé dans un délai de cinq minutes quel que soit l'emplacement de la survenue de l'arrêt cardiaque sur l'établissement.

→ L'URCA dispose de 32 défibrillateurs répartis sur ses sites, accessibles en 5 minutes environ.

A - Organiser, de nouveau, des sessions de formation SST (initiales et mise à jour des connaissances).

→ Les sessions de formation initiale SST et de MAC SST sont régulièrement organisées depuis la rentrée 2022-2023.

1.5. Risque incendie

O - Afin de concourir aux mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, former les agents aux consignes de sécurité et au maniement des extincteurs.

→ Tout nouvel arrivant bénéficie d'une sensibilisation au risque d'incendie et à sa prévention dans le cadre de la sensibilisation générale à la sécurité. Des sessions de formation pratique à la manipulation d'extincteurs sont proposées régulièrement sur les différents sites. Au cours d'une semaine de formation en juin 2023, 96 nouveaux agents ont été formés.

A - Poursuivre la formation des agents sans délai (chargés d'évacuation, maniement extincteurs...).

→ Concernant les chargés d'évacuation, les listes sont mises à jour après chaque rentrée et au fil de l'eau selon les besoins. Chaque chargé d'évacuation bénéficie d'une formation en ligne, personnalisée, avec une partie générale et une partie spécifique au site ou au bâtiment pour lequel il assure cette mission. Une traçabilité du suivi de la formation est assurée.

O - S'assurer de la bonne répartition géographique des chargés d'évacuation.

→ Les listes des chargés d'évacuation indiquent pour chacun d'eux, le secteur dont ils ont la charge. Ces listes font l'objet de contrôles par le SPR pour s'assurer de la bonne répartition géographique

O - Mettre en œuvre les dispositions du code du travail, à savoir un exercice incendie au minimum tous les six mois.

Ces exercices permettent de tester et de vérifier l'organisation en cas d'incendie, ils peuvent également être l'occasion de sensibiliser le personnel et les usagers sur l'objectif et l'intérêt de la démarche.

→ Le suivi de réalisation des exercices incendie fait l'objet d'un tableau de bord. Le taux de réalisation des exercices règlementaires est en général supérieur à 90 %. La plupart du temps, les consignes d'évacuation sont rappelées lorsque les agents sont informés de l'imminence d'un exercice (sans que la date précise soit divulguée).

A - Lever les observations des procès-verbaux de la commission communale de sécurité.

→ Suivi assuré par le service maintenance de la DPLDD

1.6. Risques psychosociaux (RPS) et violences sexistes et sexuelles (VSS)

1.6.1 Risques psychosociaux

O - Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale. Réaliser un bilan annuel de l'avancement de ces actions dans la future instance représentative du personnel compétente en matière de santé et sécurité au travail.

→ Une première formation PSSM réalisée en juin 2023 a permis de former 11 agents. Parmi eux, 4 vont suivre fin 2023, début 2024, une formation de formateur, afin de pouvoir par la suite développer des formations PSSM en interne pour les personnels et les étudiants

A - Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des RPS.

→ Ce programme fait l'objet d'un bilan régulier et d'une réévaluation périodique

1.6.2 Violences, violences sexistes et sexuelles, harcèlements et discriminations

O - Mettre en œuvre les actions de formation et sensibilisation de la politique en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, harcèlements et discriminations.

→ Le dispositif de prévention des violences sexistes et sexuelles est en place depuis le 8 mars 2023 via un site dédié : signalement.univ-reims.fr. Il est ouvert à tous les personnels et tous les étudiants. Des actions de sensibilisation ont été mises en place pour tous les cadres et responsables de formation, avec une participation obligatoire.

A - Réaliser et présenter au CHSCT un bilan annuel quantitatif et anonyme des situations suivies.

→ Le dispositif de prévention des violences sexistes et sexuelles et les résultats des enquêtes VSS 2022 et 2023 ont été présentés au cours de la réunion de la F3SCT du 7 juillet 2023. Le bilan des premiers signalements a été fait. Les bilans seront présentés à la F3SCT chaque année.

1.7. Risques liés aux activités scientifiques et techniques

O - Afficher la signification des alarmes et indicateurs lumineux ainsi que les consignes qui en découlent.

→ Travail à réaliser en association avec les assistants de prévention et les responsables des services techniques des locaux concernés

O - Veiller à l'utilisation effective des équipements de protection individuelle (EPI).

→ Un rappel est fait régulièrement aux encadrants qui ont cette responsabilité. La fourniture d'EPI fait l'objet d'un marché public

A - Identifier nominativement les personnes autorisées à accéder dans les espaces à accès restreints et éviter la mention générique « accès réservé aux seules personnes autorisées ».

→ Travail à poursuivre par les assistants de prévention, avec la collaboration du SPR. Il est important que les listes soient mises à jour régulièrement.

A - Poursuivre la démarche de formalisation des notices et consignes.

→ Les assistants de prévention disposent des outils et de l'assistance nécessaire pour réaliser les fiches de consignes de sécurité des appareillages dangereux. Le SPR édite régulièrement de nouvelles fiches pratiques de

sécurité. Ces fiches sont regroupées en 12 rubriques. Il y en a actuellement 130. Une nouvelle organisation des rubriques et mise à jour des fiches est en cours actuellement

1.7.1 Risques liés aux substances et préparations

O - Veiller systématiquement au respect des règles de stockage (respect des incompatibilités, mise en place de rétentions...).

→ Cela relève de la responsabilité des directeurs des services et laboratoires concernés. Les AP sont sensibilisés à cela et le SPR vérifie régulièrement que les règles soient respectées

O - S'assurer que tous les produits conservés disposent d'un étiquetage conforme, notamment les pictogrammes de sécurité, afin de porter à la connaissance de tous, les risques associés.

→ Cela relève de la responsabilité des directeurs des services et laboratoires concernés. Les AP sont sensibilisés à cela et le SPR vérifie régulièrement que les règles soient respectées

O - Veiller à tracer la recherche des substituts aux cancérogènes, mutagènes et toxiques (CMR) dans le DUERP.

→ A mettre en œuvre dès que possible

O - Mettre en place annuellement des campagnes de contrôle du respect des VLEP dans les laboratoires, et lors de tout changement susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'exposition des travailleurs.

→ A mettre en œuvre dès que possible

O - En fonction de l'évaluation des risques, s'assurer que les agents effectuant des travaux les exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé peuvent faire l'objet d'un examen médical complémentaire prescrit par le médecin du travail afin de vérifier qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux.

→ Les agents exposés à des produits chimiques dangereux sont adressés en priorité au médecin de prévention afin de bénéficier du suivi médical approprié. Le suivi n'est cependant pas exhaustif en raison d'un nombre insuffisant de créneaux disponibles.

A - Poursuivre la liste des agents exposés, et pour chacun d'entre eux, établir une fiche de prévention et de suivi des expositions. Communiquer une copie de cette fiche au médecin du travail.

→ Une sensibilisation régulière est faite auprès des agents et des chefs de service pour l'élaboration des fiches de suivi des expositions. Les fiches sont transmises chaque année au service de médecine de prévention pour archivage dans leur dossier médical

1.7.2 Risques liés aux gaz comprimés, liquéfiés ou dissous

A - Recenser les bouteilles de gaz et les agents chimiques dangereux abandonnés et les éliminer.

→ Ce processus est à mettre en œuvre

1.7.3 Risques liés aux rayonnements ionisants

1.7.3.1 Activités de laboratoire

O - Rédiger un bilan annuel de surveillance des expositions aux rayonnements ionisants des travailleurs (non nominatif) et le présenter au moins une fois par an au CHSCT.

→ La mission de conseiller en radioprotection a été externalisée avec la société OCR Stratégie à compter de début 2023. Le dispositif de dosimétrie a été réinitialisé à compter de septembre 2023. Compte tenu des risques limités, il n'y a que des dosimètres d'ambiance, pas de suivi dosimétrique individuel.

A - Rédiger un tableau de bord comportant les informations nécessaires au suivi des unités de travail disposant de rayonnements ionisants (situation administrative, désignation d'une PCR...).

→ Ce tableau de bord existe déjà et une présentation en est faite régulièrement au CHSCT

1.7.3.2 Exposition au radon

O - Évaluer le risque radon et procéder au mesurage le cas échéant. Conserver les résultats pendant dix ans dans le DUERP.

→ Selon l'APAVE, consultée sur le sujet, et le site de l'IRSN, toutes les communes d'implantation de l'URCA se situent en catégorie 1, risque faible, ne nécessitant pas de mesurage

1.7.4 Risques liés aux rayonnements non ionisants

1.7.4.1 Risques liés aux laser

A - Évaluer le niveau d'exposition pour les lasers de classe 1M ou 2M munis d'un dispositif optique.

→ A mettre en œuvre par les référents sécurité laser avec la collaboration du SPR

O - S'assurer de la formation adéquate des utilisateurs et de sa traçabilité.

→ A mettre en œuvre par les référents sécurité laser avec la collaboration du SPR

1.7.4.2 Risques liés aux champs électromagnétiques (CEM)

O - Évaluer le niveau d'exposition (soit par voie documentaire, soit par calcul, soit par mesure) et adapter les dispositifs de sécurité.

→ A réaliser

A - Pour ce faire, recenser tous les équipements susceptibles d'émettre des CEM dans chaque laboratoire.

→ A réaliser

O - Évaluer le risque d'exposition aux CEM et intégrer les résultats dans le DUERP. L'établissement pourra s'appuyer sur l'outil OSERAY de l'INRS ou sur le guide non contraignant de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la directive européenne de 2013 qui a été rédigé en 2014 à destination des PME. Toutefois, ce guide peut être transposé pour l'évaluation des risques des CEM au sein de votre structure.

→ A réaliser

1.7.5 Risques liés à la manipulation de nanomatériaux

O - Faire l'inventaire des substances à l'état particulaire sur l'ensemble de l'établissement. Effectuer la déclaration annuelle auprès de l'autorité administrative.

→ L'URCA dispose d'un compte sur le site R-Nano et une première déclaration a été réalisée pour l'ICMR. Un point doit être réalisé avec les autres laboratoires susceptibles d'utiliser des nanomatériaux au-delà du seuil de déclaration

O - Évaluer les risques régulièrement.

→ Travail à réaliser par les assistants de prévention, avec la collaboration du SPR.

O - S'assurer de la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

→ Travail à réaliser par les assistants de prévention, avec la collaboration du SPR.

O - En fonction de l'évaluation des risques, s'assurer qu'un agent affecté à des travaux l'exposant à une substance à l'état particulaire, dangereuse pour la santé, peut faire l'objet d'un examen médical complémentaire prescrit par le médecin du travail afin de vérifier qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux.

→ Travail d'identification des agents concernés, à réaliser par les assistants de prévention, avec la collaboration du SPR.

1.7.6 Risques liés à l'utilisation des équipements de laboratoires, machines-outils et d'appareils sous pression

O - Vérifier périodiquement le maintien en conformité de chaque machine et en assurer la traçabilité.

→ Les assistants de prévention sont sensibilisés sur ces questions et les visites régulières réalisées dans les ateliers permettent de veiller au maintien en conformité des machines. L'arrivée de nouvelles machines d'occasion est particulièrement surveillée mais les informations ne remontent pas toujours au SPR.

O - S'assurer que les machines dangereuses ne puissent être utilisées que par des personnes formées et désignées.

→ Travail à réaliser par les assistants de prévention (liste des utilisateurs formés et autorisés à afficher), avec la collaboration du SPR.

O - S'assurer que toutes les machines disposent d'une notice d'instruction.

→ Travail à finaliser par les assistants de prévention avec la collaboration du SPR.

A - Placer sur, ou à proximité de chaque machine, une fiche de poste précisant les risques et les mesures de prévention à adopter (équipement de protection individuelle...).

→ Ces fiches (appelées Fiches Utiles) existent pour la plupart des équipements. Il appartient aux assistants de prévention, avec la collaboration du SPR, de veiller à ce qu'elles soient présentes à proximité des machines concernées et à jour. Ces fiches doivent notamment indiquer l'emplacement où est rangée la notice d'instruction.

1.7.7 Risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)

A - Poursuivre la démarche ATEX par la réalisation et le suivi du plan d'actions (prévention et travaux d'amélioration).

→ Faire un point avec la DPLDD sur les actions de prévention à mettre en œuvre

O - Intégrer le DRPCE au DUERP.

→ A voir avec la nouvelle version du DUERP à mettre en œuvre

1.8. Exploitation des bâtiments et des installations techniques

1.8.1 Organisation

O - Donner suite aux observations formulées par l'organisme de contrôle dans le cadre des vérifications techniques réglementaires portant sur les installations électriques.

→ Suivi par la DPLDD – service maintenance

O - S'assurer, lors de la vérification des installations électriques, de la présence du personnel nécessaire à la réalisation des vérifications.

→ Suivi par la DPLDD – service maintenance. Les électriciens ou un référent technique, accompagnent systématiquement les contrôleurs

A - Mettre en place un véritable outil de suivi de levée des observations partagé entre la DPLDD et les différents sites de l'université.

→ A mettre en œuvre par la DPLDD

O - S'assurer que les dispositifs de ventilation mécanique contrôlée (VMC) sont vérifiés annuellement, ou tous les six mois en cas de recyclage. Les résultats des contrôles seront consignés dans un dossier de maintenance du bâtiment concerné.

→ A mettre en œuvre par la DPLDD

1.8.2 Amiante

A - Mettre en place une organisation permettant au chef d'établissement, aux responsables de sites et aux inspecteurs santé et sécurité au travail de contrôler le respect de la réglementation en matière d'amiante. Pour ce faire, la mission, propose de recenser, dans le tableau de suivi existant, les contrôles périodiques préconisées par l'opérateur de repérage et les résultats des mesures d'empoussièremment de l'air et de l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante.

→ A mettre en œuvre par la DPLDD

O - Communiquer le DTA (ou au minimum les fiches récapitulatives) au personnel et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans les bâtiments. La traçabilité de cette communication doit être assurée.

→ Procédure mise en œuvre par la DPLDD

O - Recenser les personnes susceptibles d'avoir été exposées à l'amiante et établir pour chaque agent concerné, une fiche d'exposition.

→ A mettre en œuvre en lien avec le service de médecine de prévention, la DRH et le SPR

O - Rédiger une attestation d'exposition à l'amiante pour les agents partant en retraite ayant été exposés au cours de leur carrière. Organiser le suivi médical post-professionnel pour les agents détenteurs de l'attestation d'exposition.

→ A mettre en œuvre en lien avec le service de médecine de prévention, la DRH et le SPR

A - Mettre en place un tableau de suivi, pour chaque bâtiment concerné, des matériaux contenant de l'amiante ainsi que les contrôles périodiques préconisées par le rédacteur du DTA, et leur état de conservation.

→ A mettre en œuvre par la DPLDD

1.9. Autres points abordés

1.9.1 Intervention d'entreprises extérieures

A - Rappeler régulièrement aux responsables des unités de recherche la nécessité d'établir de tels plans en effectuant systématiquement une visite préalable à l'intervention (en assurer la traçabilité dans le plan de prévention).

→ Rappel à prévoir

O - Rédiger des protocoles de sécurité pour les phases de chargement / déchargement. Ceux revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité établi préalablement à la première opération. Veiller à leur mise à jour lors d'une modification significative.

→ L'identification des opérations régulières de chargement déchargement doit être mise en œuvre par le SPR en lien avec les unités de travail concernées

1.9.2 Travail isolé

A - Effectuer le recensement des situations de travail isolé. Assurer la traçabilité des autorisations et moyens de prévention associés.

→ Un travail de recensement des situations à risques liés au travail isolé va être lancé par le SPR à la rentrée 2023-2024.

O - Définir et mettre en place l'organisation du travail isolé afin de permettre d'assurer, en toutes circonstances, la sécurité et la protection de la santé des agents, en intégrant les dispositions pour garantir les premiers secours aux accidentés et aux malades.

→ Il sera demandé à tous les directeurs d'unités de travail concernés de réaliser un protocole précis de traitement et suivi des situations de travail isolé.

A - Vérifier régulièrement l'efficacité des dispositifs mis en place (ex. : DATI).

→ Un protocole de contrôle du fonctionnement des dispositifs de type DATI a été réalisé concernant les équipements des deux animaleries. Des tests seront régulièrement réalisés et tracés en lien avec la société de gardiennage, destinataire des alertes. Le dispositif de test doit être étendu aux autres DATI diffusés.

La mission d'inspection formule, ci-dessous, une série d'actions pour consolider les dispositifs déjà mis en place :

A - S'assurer du suivi des levées des observations formulées lors des vérifications techniques réglementaires en fluidifiant le partage de l'informations entre les différents sites extérieurs et les services centraux ;

→ Concernant les vérifications périodiques suivies par a DPLDD, un lien permanent entre les référents techniques des sites et le service maintenance de la DPLDD est établi pour le suivi des prescriptions lors des vérifications

→ Concernant les vérifications périodiques suivies par le SPR, un lien permanent entre les référents des équipements concernés et le SPR est établi pour le suivi des prescriptions lors de vérifications

A - Harmoniser l'accueil au poste de travail des nouveaux arrivants. Les pratiques sont hétérogènes entre les différents sites visités ;

→ Le SPR veillera à ce que les dispositions minimales d'accueil sécurité du nouvel arrivant au poste de travail soient mises en œuvre partout (réunion des assistants de prévention programmée sur le sujet le 28 septembre). Une analyse des dispositions complémentaires prises par certains laboratoires sera réalisée afin de voir l'opportunité éventuelle de les généraliser.

A - Veiller à ce que l'ensemble des agents de l'établissement soit vu en visite médicale dans les délais réglementaires. Aujourd'hui un grand nombre d'agents en surveillance médicale particulière n'a pas été vu depuis plus de quatre ans ;

→ Pour le moment le nombre de créneaux de visite médicale proposés est de 450 par an.

A - Consulter le CHSCT dans le cadre de tout projet d'aménagement avec la mise en place plus en amont des comités de suivi

→ Si les comités de suivi ont le mérite d'exister, une amélioration de leur fonctionnement est à prévoir afin qu'ils soient associés le plus en amont possible des projets, lorsqu'il reste encore des marges de manœuvre pour la prise en compte des questions de santé et sécurité au travail

A - Mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violences sexistes et sexuelles, de discrimination et de harcèlement.

→ Réalisé

ANNEXE 2

STATISTIQUES RELATIVES AUX FORMATIONS A LA SECURITE DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 – 2023 (situation au 31 Août 2023)

Données relatives à l'année universitaire 2022-2023

Après les années de pandémie, l'activité de formation sécurité a pu reprendre normalement, en prenant en compte les acquis de cette période, c'est-à-dire le développement des formations en visioconférence et des formations en lignes via la plateforme Moodle

Sessions de sensibilisation à la sécurité :

Cette formation de base est délivrée aux nouveaux arrivants à l'université, conformément à la réglementation. Elle concerne les personnels, dont les doctorants. Plusieurs sessions permettent également de former des personnes travaillant déjà à l'université mais ne l'ayant jamais suivie. La formation fait l'objet d'un petit examen de validation en fin de session. Les participants reçoivent ensuite une fiche « Parcours Prévention » qui leur indique la date de la formation et la note obtenue, ainsi que le « classement de risque ».

Ce classement a évolué depuis l'année 2018-2019 pour une meilleure précision :

- Couleur rouge pour les personnes exposées à des risques chimiques et/ou biologiques.
- Couleur orange pour les personnes exposées à des risques physiques
- Couleur jaune pour les personnes amenées à se rendre en mission à l'étranger ou sur le terrain (colloques, conférences non inclus)
- Couleur bleue pour les personnels occupant des fonctions à risques particuliers (personnels de ménage, personnels de logistique, des services techniques et espaces verts, personnels de services médicaux ou sociaux.
- Couleur verte pour les personnes exposées uniquement aux « risques au bureau » (administratifs, enseignement et recherche n'exposant pas à des risques, services informatiques, bibliothèques)
- Couleur violette pour les personnels ayant une fonction d'encadrement. Cette dernière couleur vient obligatoirement en complément des couleurs précédentes

La fiche « parcours Prévention » a également été modifiée et simplifiée. L'offre de formation par E-learning permet dorénavant de proposer un parcours prévention 100 % en ligne via la plateforme Moodle :

- Personnels classés ROUGE : Bonnes pratiques de sécurité au laboratoire + complément prévention des risques biologiques si besoin
- Personnels classés ORANGE : Prévention des risques physiques. Formation « à la carte » comprenant selon les besoins, les modules suivants :
 - Risques mécaniques, risques liés aux machines
 - Risques liés au bruit
 - Risques électriques
 - Risques liés aux rayonnements
 - Risques liés à l'utilisation de gaz
 - Risques liés à l'utilisation de nanomatériaux

- Personnels classés JAUNE : Formation à la prévention des risques en mission. Pour les agents appelés à partir en mission à l'étranger hors Union Européenne, cette formation conditionne la délivrance de l'ordre de mission
- Personnels classés VIOLET : Formation sur les rôles et missions de l'encadrant dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, et formation sur la responsabilité civile et pénale du chef de service dans le domaine de la santé et la sécurité au travail

En dehors de la session d'accueil sécurité traditionnellement réalisée en présentiel à la rentrée en commun avec l'UTT pour les nouveaux arrivants de Troyes et de Chaumont, toutes les sessions de formation sont réalisées systématiquement par visioconférence. Cela facilite l'organisation logistique et limite les déplacements des agents. La formation est également proposée par E-learning

Pour l'année 2022 – 2023, le dispositif du Parcours Prévention a permis de former 274 personnes nouvelles arrivantes en 20 séances

Complément « Bonnes Pratiques de sécurité au laboratoire »

Pour l'année 2022-2023, une session de formation en présentiel a permis de former 18 participants. 29 autres participants ont validé la formation proposée par E-learning au cours de l'année. 47 personnes ont été formées.

Modules complémentaires de formation par E-learning d'approfondissement risques chimiques et risques biologiques (société Kaptitude)

Les personnels et doctorants des laboratoires ont pu s'inscrire à des modules d'approfondissement concernant les risques chimiques et les risques biologiques au laboratoire. Ces modules, disponibles en français ou en anglais, permettent pour commencer une autoévaluation des connaissances de l'apprenant, conduisant le cas échéant à la validation automatique de certaines parties du module. La formation proposée à l'issue de cette autoévaluation est par conséquent adaptée aux besoins de chaque apprenant. Elle est surtout utilisée par les doctorants. Le bilan 2022-2023 est le suivant :

- Risques chimiques : 5 validés
- Risques biologiques : 2 validés
- Serious Game (thématique sur les pictogrammes de sécurité) : 2 validés

Prévention des risques biologiques

Cette formation a été proposée par E-learning en cours d'année, et validée par 6 stagiaires

Prévention des risques physiques

Cette formation a également été proposée par E-learning en cours d'année, et validée par 20 stagiaires

Prévention des risques en mission

Le fait que cette formation soit obligatoire pour la délivrance d'un ordre de mission hors Union Européenne et a permis d'obtenir un nombre important de participants.

Ainsi ce sont 86 stagiaires qui ont suivi cette formation au cours de l'année universitaire.

Formation sécurité des encadrants

Le parcours spécifique de formation des encadrants comprend deux formations obligatoires proposées par le Service Prévention des Risques. Une formation sur le rôle et la mission des encadrants dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, et une formation sur la responsabilité civile et pénale des encadrants. Ces formations sont disponibles par visioconférence et par E-learning.

- Rôle et mission des encadrants : 52 agents ont suivi cette formation en 2022-2023
- Responsabilité civile et pénale des encadrants : 51 agents ont suivi cette formation en 2022-2023

Sessions de Sauvetage Secourisme du Travail :

Pour l'année 2022-2023, l'Université dispose de 7 formateurs actifs pour la formation des personnels : Hélène PEYRET, Corentine VALLAS, Michel KLUBA, Sébastien TUPET, Xavier VANIN, Fabien MASSICOT, Vincent CONRAD. En fin d'année, deux nouveaux formateurs SST ont été formés et ont rejoint le groupe : Manon BECHENIT et Julien PETIPAS.

Les sessions de formation initiale ont pu de nouveau être proposées et ont permis de former 62 nouveaux secouristes, au cours de 9 séances

Les sessions de mise à jour des connaissances SST ont également été organisées tout au long de l'année pour continuer à rattraper les retards dus à la pandémie. Ainsi 5 sessions de MAC SST ont permis de recycler 27 secouristes.

Si l'on peut se réjouir du nombre important de nouveaux secouristes, il faut malheureusement constater la défection de nombreux anciens SST qui ne souhaitent plus bénéficier de la mise à jour des connaissances, souvent par manque de temps ou d'envie.

Sessions d'initiation aux premiers secours :

La circulaire fonction publique du 2 octobre 2018, prévoit que 80 % des effectifs soient formés aux gestes qui sauvent avant le 31 décembre 2021. Si les délais indiqués n'ont pas pu être atteints en raison de la pandémie de Covid-19, l'objectif reste d'actualité.

Le service prévention des risques a, d'une part, proposé à des SST de suivre une demi-journée de formation pour devenir formateur aux gestes qui sauvent, et d'autre part, mis en place une semaine d'animation sur les gestes qui sauvent en mars 2023, avec un quizz et des sessions d'initiation aux premiers secours sur tous les sites de l'URCA. Si toutes les séances n'ont pas été réalisées faute de participants, cette campagne a permis d'initier malgré tout 53 agents aux gestes de premiers secours. A cela s'ajoutent 13 agents formés en juillet 2023 au sein de la DEVU. Si on ajoute les 293 SST aux 66 agents formés, le taux de formation est de 14,4 % des effectifs.

Session de formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)

La circulaire du 23 février 2022 fixe comme objectif de développer ce type de formation au sein des établissements relevant de la fonction publique. A ce titre, une première session de formation a été organisée les 15 et 16 juin et a permis de former 11 agents. Parmi eux, 4 agents pourront suivre courant 2023-2024, une formation de formateur PSSM afin de permettre le développement de ce type de formation en interne à destination d'une part des étudiants et d'autre part des personnels. L'URCA bénéficie à ce titre d'une subvention de 6000 euros pour la prise en charge de ces formations de formateurs.

Sessions de formation à la manipulation d'extincteurs sur feux réels :

Une semaine de sessions de formation a permis de former 96 nouveaux agents en 10 séances.

Formation des chargés d'évacuation

La formation des chargés d'évacuation se fait désormais en ligne par E-learning, avec des sessions personnalisées par site, voire par bâtiment, selon le secteur d'évacuation dont le stagiaire a la charge, Dès obtention des listes à jour des chargés d'évacuation des sites, les personnels concernés sont inscrits sur la plateforme dans le groupe correspondant. Un rappel est régulièrement réalisé pour les stagiaires n'ayant pas encore validé la formation.

Au cours de l'année 2022-2023, 58 chargés d'évacuation ont suivi la formation en ligne.

Formation des responsables de sécurité des sites

La liste des responsables de sécurité des sites ayant été stabilisée début 2023, une première journée de formation a été organisée le 25 août 2023 à destination des responsables et de leurs suppléants. Cette première journée a permis de former 16 personnes. L'intervention a été filmée, en vue de pouvoir réaliser ultérieurement une version de formation par E-learning.

Formation à la prévention des risques majeurs

Dans le cadre du déploiement des Plans Particuliers de Mise en Sûreté des sites de l'URCA, un PPMS a été réalisé pour le campus Sup Ardenne et deux sessions de formation ont été organisées sur place le 28 février à ce titre à destination des personnels des trois composantes du site. 26 agents ont suivi la formation.

Formation des assistants de prévention et des membres du comité social d'administration et de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail

Plusieurs assistants de prévention ont été nouvellement désignés depuis 2020 sans avoir pu suivre de formation à la prise de fonction. De plus, certains assistants de prévention, en poste depuis de nombreuses années, devaient réactualiser leur formation. Une session de formation a par conséquent été organisée entre mars et juin 2023. Le tableau ci-dessous résume les thématiques abordées et le nombre de participants par thématique. La colonne V cochée indique que la séance a été filmée et qu'elle fera l'objet de la création d'un module de formation Moodle accessible ultérieurement aux personnels n'ayant pas pu participer à la formation.

| Thème | Date | V | Nbre de participants |
|---|---------------------|--|----------------------|
| Règlementation SST fonction publique | 3 mai matin | | 20 (AP + CSA &F3SCT) |
| Responsabilité civile et pénale | 10 mai matin | <input checked="" type="checkbox"/> * | 22 (AP + CSA &F3SCT) |
| Evaluation des risques | 13 avril après-midi | | 19 (AP + CSA &F3SCT) |
| | 15 mai après-midi | <input checked="" type="checkbox"/> | 8 (AP + CSA &F3SCT) |
| Missions communes à tous les AP | 29 mars matin | | 27 (AP) |
| Management de la sécurité au sein de l'unité de travail | 7 avril journée | | 8 (AP) |
| | 14 avril journée | | 12 (AP) |
| Missions spécifiques aux AP des sites | 4 mai journée | | 13 (AP de sites) |
| Missions spécifiques aux AP des labos | 11 mai journée | | 32 (AP des labos) |
| Méthodes d'analyse des accidents du travail | 2 mai après-midi | <input checked="" type="checkbox"/> | 21 (AP + CSA &F3SCT) |
| Initiation à la prévention des RPS | 9 mai matin | <input checked="" type="checkbox"/> | 5 (CSA &F3SCT) |
| Organiser la visite de sécurité des unités de travail | 31 mai après-midi | <input checked="" type="checkbox"/> | 7 (CSA &F3SCT) |
| Prévention des TMS | 14 juin après-midi | <input checked="" type="checkbox"/> | 5 (CSA &F3SCT) |
| Prévention des risques et projets immobiliers | 19 juin matin | <input checked="" type="checkbox"/> ** | 6 (CSA &F3SCT) |
| Fonctionnement et articulation des CSA et F3SCT | 3 mai après-midi | | 8 (CSA &F3SCT) |

* : Formation Moodle déjà disponible ** : Partiellement

Formation de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

Les compétences de Manon BECHENIT en ergonomie, ont permis de proposer 7 sessions de formation à la prévention des TMS, accompagnées de conseils personnalisés au poste de travail. Ces sessions ont permis de former 85 personnels à la prévention des TMS.

Formations techniques

Formation des encadrants, concernant les autorisations d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

5 agents de la DPLDD ont suivi cette formation le 13 juin

Habilitation électrique

6 séances de formation ont permis de former ou de renouveler la formation d'habilitation électrique de 43 personnels techniques et logistiques non-électriciens.

Conduite de chariot automoteur de manutention

Une séance organisée à l'IUT de Troyes a permis le renouvellement de l'autorisation de conduite de 5 agents.

Conduite de nacelle élévatrice

Une séance de recyclage concernant l'autorisation de conduite de nacelles élévatrices a été organisée le 3 février avec 5 stagiaires. La formation n'a cependant pas été validée car les stagiaires ne disposaient pas des équipements de protection individuelle requis pour l'utilisation des nacelles élévatrices.

Enquête de satisfaction sur les formations sécurité

Depuis septembre 2021, les participants aux formations en ligne par E-learning ou visioconférence peuvent compléter un questionnaire de satisfaction par rapport aux formations suivies. 318 réponses ont été enregistrées au cours de l'année.

Les répondants ont suivi les formations suivantes :

- Sensibilisation générale à la sécurité : 176
- Prévention des risques en mission : 29
- Bonnes pratiques de sécurité au laboratoire : 25
- Prévention des TMS : 23
- Responsabilité civile et pénale du chef de service : 23
- Rôle et mission des encadrants dans le domaine de la santé et la sécurité au travail : 16
- Chargés d'évacuation : 16
- Prévention des risques biologiques : 5
- Prévention des risques physiques : 5

Les formations ont été suivies :

- En présentiel (8 %)
- En visioconférence (55 %)
- Sur la plateforme Moodle par E-learning (37 %)

Le bilan est le suivant :

| Thème | Très satisfaisant | Satisfaisant | Moyen | Insuffisant |
|--|-------------------|--------------|-----------|-------------|
| Appréciation générale | 59 % | 36 % | 4 % | 1 % |
| Qualité des interventions | 65 % | 31 % | 3 % | 1 % |
| Qualité des supports et outils présentés | 55 % | 37 % | 7 % | 1 % |
| Durée de la formation | | Satisfaisant | Trop long | Trop court |
| | | 79 % | 20 % | 1 % |

Parmi les points positifs sont soulignés :

- La qualité pédagogique des interventions et des supports d'intervention
- La qualité des formations par e-learning
- La clarté, les qualités pédagogiques et la compétence des formateurs
- Les supports vidéo
- Le quiz de fin de formation
- Les échanges avec l'intervenant
- Le fait que les supports d'intervention peuvent être récupérés à l'issue des formations

Parmi les pistes d'amélioration :

- Avoir plus de temps d'interactions avec les stagiaires et le formateur
- Formations jugées parfois trop longues
- Supports de formation jugés parfois un peu vieillots
- Trop de temps passé sur des choses évidentes

- Manque de cohérence et de précisions dans certains cas entre les réponses attendues dans le quiz et les indications données dans la formation

Données globales cumulées et basées sur la liste à jour des personnels de l'Université

Le nombre total de personnels (hors vacataires) répertoriés dans la base de données SIHAM au 31/8/2023 est de 2500. Les données relatives aux formations ont été extraites de l'application Access de gestion des formations et visites médicales.

Ce chiffre se décompose de la façon suivante :

BIATS : 1142

Enseignants et/ou Chercheurs : 1358

Sensibilisation à la sécurité.

Le dispositif du parcours prévention a été mis en place à l'université en septembre 2008.

Actuellement 1710 personnes présentes à l'Université ont suivi une session de sensibilisation sécurité des nouveaux arrivants, soit pour une population de 2500 personnes, un taux de 68,4 %. (+ 3 % par rapport à août 2021). Ce dispositif permet de déterminer le profil de risques de chacun selon son activité professionnelle

344 sont classées « ROUGE » (personnels exposés à des risques chimiques, biologiques)

914 sont classées « VERT » (personnels non exposés à des risques particuliers)

82 sont classés en « ORANGE » (personnels exposés à des risques physiques)

230 sont classés en « JAUNE » (personnels exposés à des risques en mission)

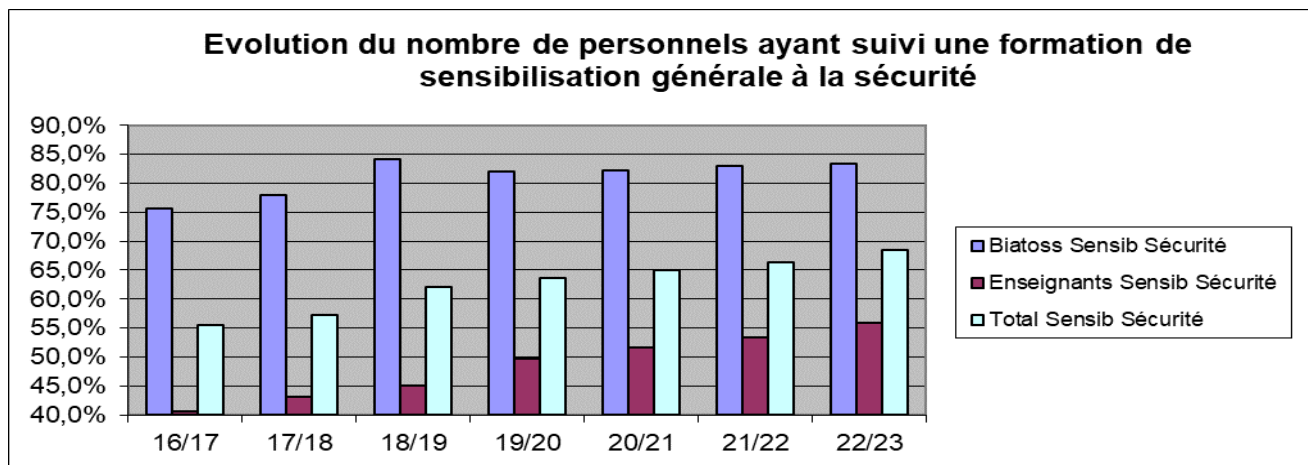
96 personnes sont classées « BLEU » (personnels exposés à d'autres risques particuliers)

La couleur VIOLET correspond aux agents ayant des missions d'encadrement d'autres agents, c'est-à-dire avec une responsabilité hiérarchique. Ils sont considérés à leur niveau comme « chefs de service » au sens du décret 82-453 relatif à l'organisation de la santé et la sécurité au travail dans les établissements relevant de la fonction publique d'Etat. Cela signifie qu'ils sont responsables de la sécurité et de la santé des agents placés sous leur autorité.

55 agents sont identifiés avec le profil VIOLET

Si l'on reprend l'ensemble des statistiques relatives aux formations de sensibilisation générale à la sécurité (formations mises en place en septembre 2001), on obtient les taux suivants :

| | Année 2016/2017 | Année 2017/2018 | Année 2018/2019 | Année 2019/2020 | Année 2020/2021 | Année 2021/2022 | Année 2022/2023 | Progression |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|-------------|
| Personnels BIATOSS formés | 75,6 % | 77,9 % | 84,2 % | 82,1 % | 82,3 % | 83 % | 83,4 % | + 0,5 % |
| Personnels Enseignants et chercheurs formés | 40,5 % | 43,1 % | 45,1 % | 49,6 % | 51,7 % | 53,3 % | 55,8 % | + 4,7 % |
| TOTAL | 55,5 % | 57,2 % | 62,1 % | 63,7 % | 64,9 % | 66,4 % | 68,4 % | + 3 % |



Parcours prévention

Le tableau suivant dresse le pourcentage de personnels ayant réalisé leur parcours prévention selon leur profil, c'est-à-dire le nombre d'agents ayant réalisé les formations nécessaires selon leur profil de risques par rapport au nombre d'agent ayant le profil concerné :

Concernant les encadrants identifiés, leur parcours prévention inclue obligatoirement les formations suivantes :

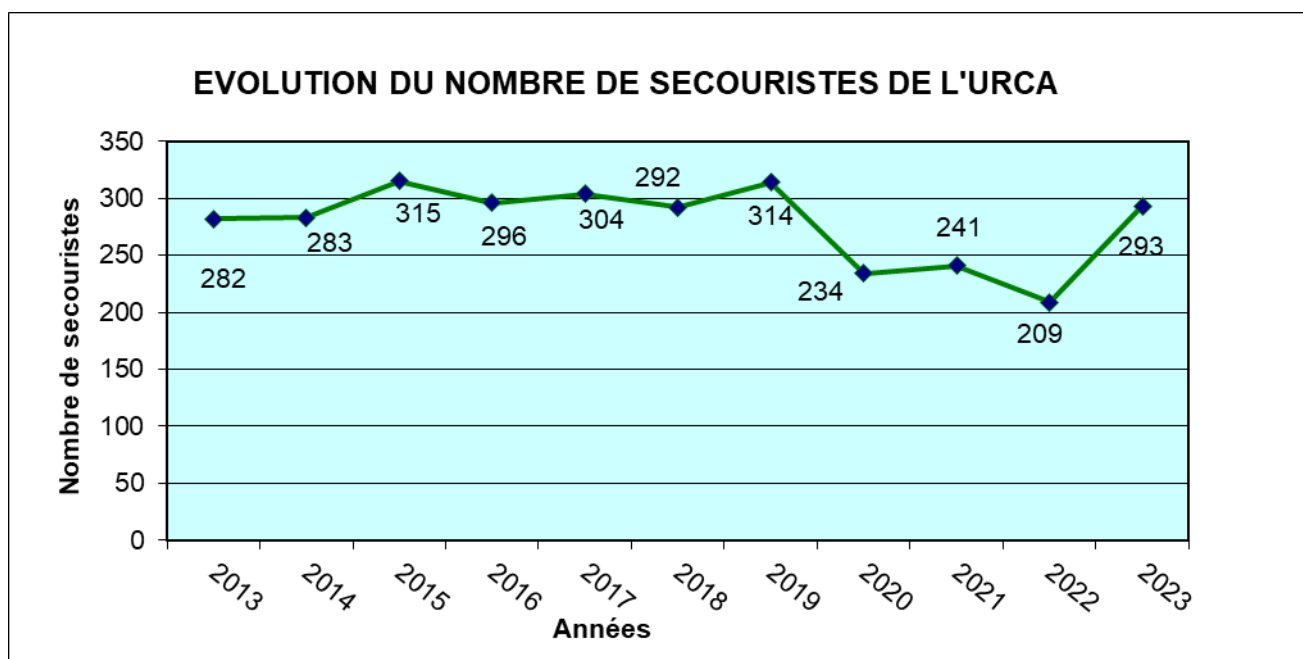
- a) Rôle et mission des encadrants dans le domaine de la santé et la sécurité au travail
- b) Responsabilité civile et pénale dans le domaine de la santé et la sécurité au travail

| Profil | Nombre d'agents identifiés | Nombre d'agents formés | Pourcentage 2022-2023 | Pourcentage année précédente | Observation |
|--------|----------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| ROUGE | 392 | 291 | 74 % | 86 % | En baisse |
| ORANGE | 91 | 30 | 33 % | 20 % | Formation récente |
| JAUNE | 230 | 175 | 76 % | 98 % | Obligatoire pour missions hors UE |
| VIOLET | 220 | 147 (a) | 67 % | --- | |
| | | 94 (b) | 43 % | --- | |
| | | 78 (a et b) | 35 % | --- | |

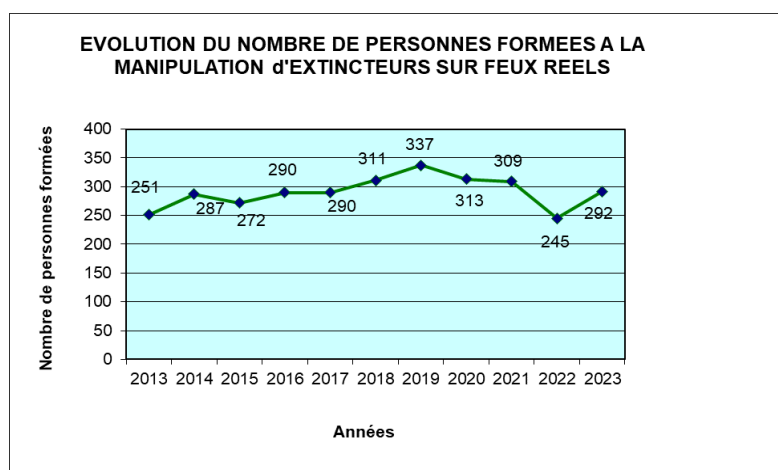
Sauvetage Secourisme du Travail

Si les séances de formation initiale et de mise à jour des connaissances ont pu reprendre depuis la rentrée 2022, on constate une augmentation du nombre de secouristes qui ne veulent plus se remettre à niveau, soit par manque de volonté, soit par manque de temps.

Les formations initiales permettent cependant de constater pour cette année une augmentation significative du nombre de secouristes à l'URCA. Il y a au 1^{er} septembre 2023, 292 secouristes à jour de leur recyclage, soit 11,7 % de l'effectif des personnels.



Manipulation d'extincteurs sur feux réels



A compter de la rentrée 2022, il a été décidé que la formation pratique à la manipulation d'extincteurs nécessitait un renouvellement tous les 10 ans pour rester valable.

En conséquence, les agents qui ont suivi cette formation depuis plus de 10 ans ne sont plus compatibles dans les listes, ce qui entraîne une baisse du nombre total d'agents formés. Cette baisse est en partie compensée par les 10 séances de formation organisées en juin 2023 et ayant permis de former 96 agents.

Ainsi au 31 août 2023, 259 agents disposent d'une formation à l'utilisation d'extincteurs de moins de 10 ans

Répartition par site du nombre d'acteurs de prévention pour la gestion des urgences.

Le tableau ci-dessous a été réalisé grâce aux extractions depuis l'application SIHAM pour la gestion des personnels. L'objectif du tableau est de donner un ordre d'idée de l'effectif des personnels formés au Sauvetage Secourisme du Travail et des personnels formés à la manipulation d'extincteurs pour chaque site de l'URCA.

| SITE | 2021/2022 | | 2022/2023 | |
|---------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------|
| | Nombre Secouristes | Nombre formés extincteurs | Nombre Secouristes | Nbre formés extincteurs |
| Croix Rouge | 16 | 44 | 31(↑) | 27(↓) |
| Moulin de la Housse | 63 | 97 | 91(↑) | 66(↓) |
| Pôle santé | 25 | 36 | 38(↑) | 26(↓) |
| Laboratoire Inserm | 11 | 3 | 11(→) | --(↓) |
| Odontologie | 2 | 8 | 2(→) | 4(↓) |
| IUT RCC site Reims | 16 | 28 | 17(↑) | 20(↓) |
| Siège Présidence | 13 | 20 | 21(↑) | 25(↑) |

| | | | | | | |
|----------------------------------|---------|---|----|---|--------|--------|
| INSPE Reims siège et centre | 8 | | 18 | | 12 (↑) | 9 (↓) |
| ESIREims | 6 | | 10 | | 7 (↑) | 2 (↓) |
| Campus Comtes de Champ. | 5 | | 18 | | 9 (↑) | 13 (↓) |
| IUT Troyes | 10 | | 17 | | 14 (↑) | 14 (↓) |
| INSPE site de Troyes | 2 | | 5 | | 2 (→) | 4 (↓) |
| Campus de Châlons | INSPE | 2 | 6 | 5 | 13 | 8 (↑) |
| | IUT RCC | 4 | | 8 | | |
| Campus Charleville | 7 | | 22 | | 14 (↑) | 14 (↓) |
| INSPE site de Chaumont | 3 | | 6 | | 2 (↓) | 5 (↓) |
| CREA Rolland Garros | 8 | | 7 | | 9 (↑) | 2 (↓) |
| CERFE Boulton-au-Bois | 5 | | 2 | | 4 (↓) | -- (↓) |
| AEROLAB Farman | -- | | -- | | 1 | 1 |
| Villa Douce (Institut G CHAPPAZ) | -- | | -- | | 1 | -- |

Les baisses concernant la formation incendie s'expliquent par la prise en compte uniquement des personnes ayant suivi la formation depuis moins de 10 ans

ANNEXE 3

Bilan des analyses ergonomiques des postes de travail **Année 2022-2023**

L'arrivée de Manon BECHENIT au sein du service prévention des risques début octobre 2022 a permis de proposer de nouvelles prestations de formation à la prévention des troubles musculosquelettiques et de conseils personnalisés au poste de travail.

Ces activités se font en concertation d'une part avec le service qualité de vie au travail, du pôle ressources de la DRH, pour les aménagements des postes de travail des personnels reconnus en qualité de travailleur handicapé, et avec la direction du numérique, pour ce qui concerne l'équipement en matériel ergonomique de type numérique (souris ergonomiques, claviers, écrans etc.)

Le service a acquis du matériel ergonomique de bureau (souris ergonomiques, support pour ordinateur portable, supports de documents, repose-pieds, sièges ergonomiques, bureau à hauteur réglable en démonstration dans le service), qui est mis à disposition à titre d'essai pour les personnels concernés. Si les essais sont convaincants, l'agent peut demander à son chef de service l'achat de l'équipement essayé. Le service travaille sur la faisabilité de la mise en place d'un accord-cadre avec des fournisseurs de matériel ergonomique, ou/et d'un budget dédié rattaché au service prévention des risques pour financer l'aménagement ergonomique de postes de travail pour des agents qui ne sont pas reconnus au titre de travailleur handicapé (pour lesquels des financements spécifiques sont prévus).

Le principe des conseils personnalisés au poste de travail est le suivant :

- La demande peut émaner des agents eux-mêmes, à la suite d'une formation à la prévention des TMS, ou de façon spontanée, notamment sur les conseils d'autres agents ayant pu bénéficier de ces conseils.
- La proposition de conseils personnalisés peut également émaner du service prévention des risques, soit à l'occasion de visites sur les sites, soit sur demande du service de médecine de prévention à la suite de la visite médicale périodique d'un agent.
- Il arrive que lors d'une visite de poste de travail d'un agent demandeur, des conseils soient donnés à tous les autres agents du bureau qui le souhaitent.
- Une demande peut également émaner d'un chef de service afin que l'étude concerne tous les postes des agents du service. Dans ce cas, le compte rendu rédigé est global.

Les conseils concernent notamment l'apprentissage du réglage du siège de bureau, le réglage des écrans, le positionnement des équipements de travail, le positionnement du bureau par rapport à l'éclairage et les fenêtres, l'organisation du travail avec les temps de pause, les exercices de détente pour le corps et les yeux etc.

A l'issue de l'intervention, un compte rendu succinct (2 pages en général) est rédigé. Ce dernier comprend les parties suivantes :


- Coordonnées du bénéficiaire de l'analyse (NOM, Prénom, poste occupé, nom du supérieur hiérarchique)
- Date de l'analyse
- Motif de la demande (personnelle – suite à une visite médicale – sur conseils d'un tiers etc.)
- Observations : Organisation de l'activité de l'agent, organisation et équipement actuels du poste de travail – douleurs et inconfort ressentis par l'agent. Les observations peuvent être illustrées par des photos
- Conseils personnalisés et propositions d'améliorations, incluant le cas échéant une suggestion de mise à disposition de matériel ergonomique à l'essai.
- Le cas échéant, présentation et photos des équipements ergonomiques proposés à l'essai et coordonnées de fournisseurs pour la mise en œuvre des essais (Le SPR dispose également d'un petit stock de matériel proposé à l'essai) et, le cas échéant, l'achat des fournitures qui conviennent (aux frais du service dans lequel travaille l'agent).

Le compte rendu est transmis à l'agent concerné. A compter de la rentrée 2023-2024, une copie sera transmise au service de pathologies professionnelles lorsque la demande d'étude du poste fait suite à une visite médicale, et les agents se verront proposer une enquête de satisfaction suite à leur étude de poste.

Pour l'année 2022-2023, 84 études de poste ont été réalisées, dont 42 sur demande du médecin de prévention.

Exemple de rapport d'étude de poste

Service Prévention des Risques
CONSEILS D'ERGONOMIE AU
POSTE DE TRAVAIL



| | |
|------------------------|-------------|
| Nom et Prénom | |
| Poste | |
| Date de l'étude | |
| Motif de la demande | Personnelle |
| Supérieur hiérarchique | |

Observations :

- Douleur au niveau du dos en fin de journée
- Travaille 100 % administrative
- Travaille sur deux écrans fixes réglables en hauteur. Utilisation à 50/50.
- Possède une souris et un clavier sans fil.
- Possède un repose-pied.
- Possède un siège de bureau.
- Possède un bureau droit.

Conseils et propositions d'amélioration :

- Conseils au bon réglage de la hauteur des écrans.
- Conseils au bon placement du clavier et de la souris.
- Préconisation de mise à l'essai d'une souris verticale.**
- Conseils au bon réglage du siège et du repose-pied.

Le travail sur écran étant intensif penser à faire une pause de 5 minutes ou 15 minutes toutes les deux heures avec des exercices d'étirement

Nom de l'intervenant : Mme BECHENIT Manon

Observations complémentaires :

A titre d'information, vous pouvez contacter les fournisseurs suivants pour l'acquisition du matériel préconisé hors marché :

ERGO Santé : r.delooof@ergosante.fr ou tel : 06.66.36.02.27

POSTERGO : ctarpin@postergo.fr ou tel : 06.68.91.04.42

Ces deux fournisseurs proposent des essais gratuitement, sans engagement au bureau ou à domicile.

Si vous le souhaitez, je peux être présente lors des rendez-vous de test avec les différents prestataires.

Pour rappel : le matériel préconisé à titre préventif est à la charge de chaque service et/ou laboratoire

| | |
|--|---|
| Souris semi-verticale ERGOSanté (ERGOline) | Souris semi-verticale POSTERGO (DELUX) |
|  |  |
| Souris verticale EVOLUENT filaire ERGOSanté | |
|  | |

ANNEXE 4

BILAN DE LA MISE A JOUR DES DOCUMENTS UNIQUES D'EVALUATION DES RISQUES DES UNITES DE TRAVAIL DE L'URCA – 30 septembre 2023

Ce bilan est le dernier concernant la mise à jour des DUER sur l'ancienne version (tableau Excel). A compter de la rentrée 2023, suite à la réorganisation des unités de travail et au déploiement de l'application GPUC pour la réalisation des DUER, ces derniers seront réalisés sur la nouvelle version. Pour 2022-2023, Les laboratoires GEGENAA (CREA) ESCAPE et SEBIO, ainsi que le siège de la présidence et l'IUT RCC site de Charleville ont réalisé leur DUER directement sur l'application.

Le campus des comtes de Champagne, le siège et le centre INSPE de Reims n'ont pas mis à jour leur DUER version Excel car ils sont actuellement en phase de réalisation du DUER avec l'application.

| SITES | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Campus des Comtes de Champagne | Test GPUC | 50 % |
| EiSINe | Septembre 2023 | |
| Campus de Châlons | Avril 2023 | |
| IUT RCC site de Charleville | Août 2023 | |
| IUT RCC site de Reims | Septembre 2023 | |
| Pôle santé | Juillet 2022 retard 1 an | |
| ESIReims | Septembre 2022 retard 1 an | |
| Campus Croix Rouge | Juin 2017 retard 6 ans | |
| UFR Odontologie | Septembre 2022 retard 1 an | |
| Campus du Moulin de la Housse | Septembre 2023 | |
| IUT de Troyes | Juin 2022 retard 1 an | |
| INSPE centre de Troyes | Septembre 2023 | |
| INSPE centre de Chaumont | Septembre 2023 | |
| INSPE centre de Reims | Test GPUC | |
| INSPE siège | Test GPUC | |
| CERFE | Septembre 2023 | |
| INSPE centre de Charleville Mézières | Juin 2022 retard 1 an | |
| Siège de la Présidence | Septembre 2023 | |

| SERVICES COMMUNS | | |
|---------------------|----------|--|
| Imprimerie centrale | MAI 2023 | |

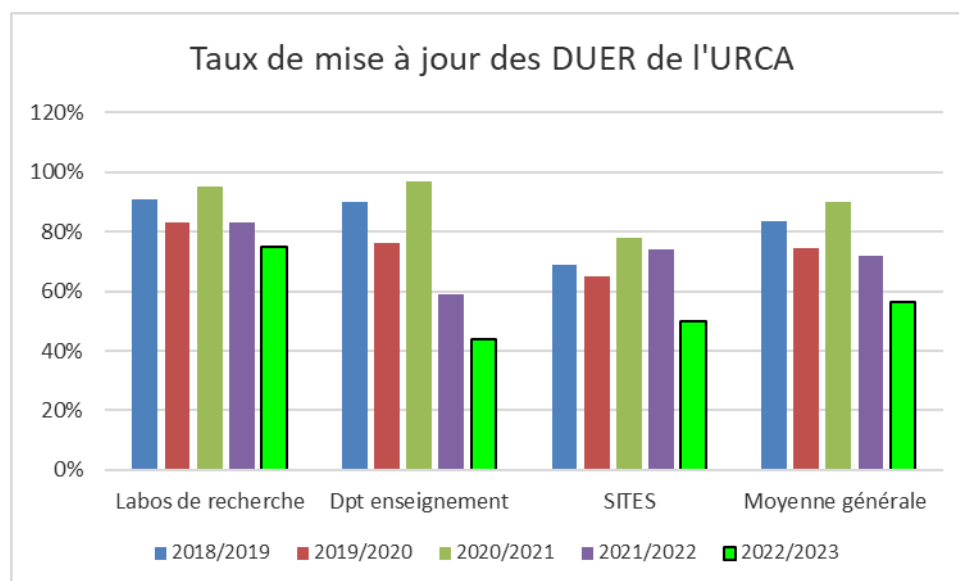
Mise à jour du D.U. d'évaluation des risques année 2022-2023
LABORATOIRES DE RECHERCHE (au 30/09/23)

| UFR | LABORATOIRE | Date de mise à jour | % réalisation |
|----------|-----------------------------------|----------------------------|---------------|
| MED PHAR | ANIMALERIE POLE SANTE | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an | 75 % |
| MED PHAR | Labo ESCAPE (parasitologie) | Test GEPUC | |
| MEDECINE | Anesthésie réanimation oxylogie | OCTOBRE 2018 retard 5 ans | |
| MEDECINE | Biophysique | MARS 2021 retard 2 ans | |
| MEDECINE | Anatomie | SEPTEMBRE 2023 | |
| MEDECINE | Histo génétique et bio cell | AVRIL 2021 retard 2 ans | |
| MEDECINE | Anatomie pathologie | AOUT 2023 | |
| MEDECINE | Pharmacologie médicale HERVI | AOUT 2023 | |
| MEDECINE | Virologie Cardiovir | AOUT 2023 | |
| MEDECINE | Bactériologie – Hyg hosp. EA 4687 | SEPTEMBRE 2023 | |
| MEDECINE | Bioch. Méd. et bio. mol. | JUILLET 2023 | |
| MEDECINE | Plateforme PICT | JUILLET 2023 | |
| MEDECINE | Unité INSERM P3 CELL | AOUT 2023 | |
| ODONTO | Laboratoire BIOS | SEPTEMBRE 2023 | |
| PHARMA | LRN Immuno. physopatho. EA4682 | JUILLET 2023 | |
| PHARMA | BioSpect | JUILLET 2023 | |
| PHARMA | Plateforme URCACyt | AOUT 2023 | |
| PHARMA | Physiologie humaine | AVRIL 2021 retard 2 ans | |
| PHARMA | IRMAIC EA 3709 | Test GEPUC | |
| SCIENCES | RIBP | SEPTEMBRE 2023 | |
| SCIENCES | CERFE Boulton au Bois | AOUT 2023 | |
| SCIENCES | INRAE UMR FARE site CREA | JUIN 2023 | |
| SCIENCES | INRAE UMR FARE – microb. Indus. | JUIN 2023 | |
| SCIENCES | Medyc - SiRMa | AOUT 2023 | |
| SCIENCES | GSMA | NOVEMBRE 2018 retard 5 ans | |
| SCIENCES | ICMR (sciences + Pharma) | SEPTEMBRE 2023 | |
| SCIENCES | LRN – Site Clément Ader | JUIN 2023 | |
| SCIENCES | LRN – Bâtiment 6 Md Housse | SEPTEMBRE 2023 | |
| SCIENCES | GEGENAA Lettres | SEPTEMBRE 2023 | |
| SCIENCES | LOCA - Cœnologie | AOUT 2023 | |
| SCIENCES | CRESTIC | AOUT 2023 | |
| SCIENCES | GEGENAA CREA | AOUT 2023 (Test GEPUC) | |
| SCIENCES | ITheMM | JUIN 2023 | |
| SCIENCES | MATIM | JUIN 2023 | |
| SCIENCES | SEBIO - Eco-toxicologie | JUILLET 2023 (Test GPUC) | |
| SCIENCES | Animalerie | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an | |

Mise à jour du D.U. d'évaluation des risques année 2022-2023
DEPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

| UFR | LABO | Date de mise à jour |
|----------|---|------------------------------------|
| INSPE | Laboratoire de sciences | AOUT 2023 |
| IUT | IUT REIMS dpt Génie Indus. et maint. (Châlons) | AOUT 2023 |
| IUT | IUT REIMS labos site de Charleville | JUILLET 2023 |
| IUT | IUT TROYES dpt génie méca et productique | JUIN 2021 retard 2 ans |
| IUT | IUT REIMS dpt génie Méca et Prod. | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| IUT | IUT TROYES dpt génie électrique | AOUT 2023 |
| IUT | IUT Reims labo dpt mesures physiques | JUIN 2022 retard 1 an |
| IUT | IUT REIMS dpt génie civil | SEPTEMBRE 2021 retard 2 ans |
| IUT | IUT REIMS DPT packaging Emballages et cond. | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| ODONTO | protheses et tp | JUILLET 2023 |
| SCIENCES | TP Physique | JUIN 2021 retard 2 ans |
| SCIENCES | TP génie civil | SEPTEMBRE 2023 |
| SCIENCES | TP chimie | MAI 2023 |
| SCIENCES | TP oeno bât 9 | SEPTEMBRE 2023 |
| SCIENCES | TP Biochimie bât 9 - Bio cellulaire bât 13 | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| SCIENCES | TP Physio animale bât 13 | JUIN 2021 retard 2 ans |
| SCIENCES | TP Bio bât 17 | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| SCIENCES | Dpt Sciences de la Terre | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| PHARMA | Bactériologie microbiologie | NOVEMBRE 2022 |
| PHARMA | TP toxicologie Hygiène | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| PHARMA | TP Mycologie botanique | JUIN 2021 retard 2 ans |
| PHARMA | Chimie analytique | AOUT 2023 |
| PHARMA | TP Pharmacotechnie | SEPTEMBRE 2021 retard 2 ans |
| PHARMA | TP hématologie | JUIN 2021 retard 2 ans |
| PHARMA | TP chimie organique | SEPTEMBRE 2022 retard 1 an |
| PHARMA | TP chimie thérapeutique | JUILLET 2022 retard 1 an |
| PHARMA | TP parasitologie | JUIN 2021 retard 2 ans |
| PHARMA | TP biologie biochimie | JUILLET 2021 retard 2 ans |
| ESIREims | ESIREIMS | JUILLET 2023 |
| EiSINe | Polymères plasturgie | JUILLET 2023 |
| EiSINe | Chimie phys., métallurgie fonderie | JUILLET 2023 |
| EiSINe | Fablab, prototypage | JUILLET 2023 |
| EiSINe | TP EEA Reims | AOUT 2023 |

44 %



ANNEXE 5

Bilan des exercices d'évacuation **Année 2022-2023**

La réglementation de sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public stipule que « plusieurs exercices d'évacuation doivent être organisés chaque année par bâtiment afin d'instruire les occupants sur les consignes à suivre lors du déclenchement de l'alarme incendie ». Le premier exercice doit en théorie être organisé dans le mois qui suit la date de la rentrée universitaire

La réalisation des exercices d'évacuation fait partie des missions des assistants de prévention des sites. Chaque site a la liberté d'organiser les exercices comme il le souhaite. Les chargés d'évacuation, dont la liste doit être mise à jour chaque année, disposent d'un gilet vert d'identification afin d'être plus facilement visibles et de présenter une « autorité » lors de la diffusion des consignes. Les chargés d'évacuation sont régulièrement formés. Les formations se font en trois parties :

- 1) Un rappel des rôles et missions du chargé d'évacuation
- 2) L'organisation d'un exercice au cours duquel le formateur observe le déroulement
- 3) Un débriefing sur le déroulement de l'exercice avec des recommandations et des pistes d'amélioration

Depuis début 2022, tous les chargés d'évacuation peuvent bénéficier d'une formation personnalisée en ligne sur la plateforme Moodle, comprenant une partie générale et une partie spécifique au site ou au bâtiment pour lequel ils exercent leur mission de chargé d'évacuation. Cette formation aborde notamment la question de l'évacuation des personnes en situation de handicap.

Lors des exercices, chaque chargé d'évacuation dispose d'une fiche de retour d'expérience dans laquelle il consigne à l'issue de l'exercice, toute remarque qu'il juge utile de noter. L'assistant de prévention du site rédige le compte rendu de l'exercice en compilant ses propres observations et celles des chargés d'évacuation. Le compte rendu est annexé au registre de sécurité du bâtiment ou du site.

Lorsqu'un incident est relevé en lien avec un occupant du bâtiment lors d'un exercice (refus d'évacuer – insulte ou entrave à l'action du chargé d'évacuation...) cela apparaît dans le compte rendu et un courrier est adressé à la personne concernée sous couvert de son supérieur hiérarchique, avec copie à l'assistant de prévention et au chargé d'évacuation. Ces situations restent cependant assez rares.

Le nombre de bâtiments ou ensemble de bâtiments recensés au sein de l'URCA s'élève pour cette année à 62. Sur une base de deux exercices d'évacuation minimum par an, l'objectif est donc d'aboutir à 120 exercices dans l'année.

Pour 2022-2023 les résultats sont les suivants :

- 59 exercices sur 62 organisés au premier semestre (95 %)
- 55 exercices sur 62 organisés au second semestre (89 %)

La moyenne générale du taux d'exercices réalisés sur l'année est de 92 %.

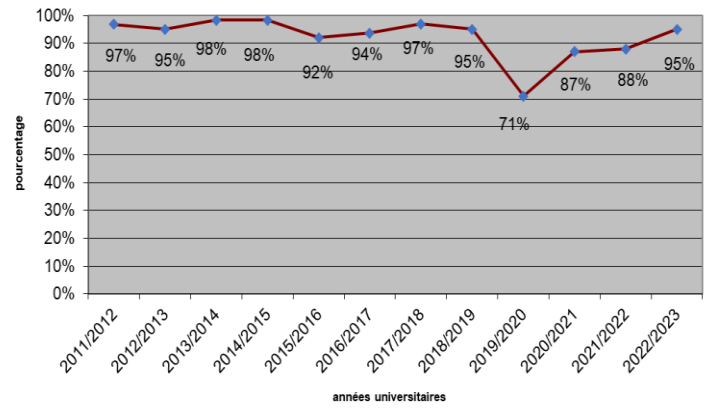
Commentaires :

- Pour l'annexe de l'ESIReims, l'organisation des exercices d'évacuation est compliquée (site avec d'autres occupants hors URCA). Mais ce site devrait disparaître avec la mise en service de l'extension.
- Concernant la Villa Douce, l'installation de l'Institut Georges Chappaz dans le bâtiment F nécessite la mise en place d'une organisation de la sécurité et d'exercices. Concernant le bâtiment A qui n'est occupé que très ponctuellement, il est tout de même nécessaire de prévoir des essais réguliers de bon fonctionnement de l'alarme.
- Concernant le gymnase de Troyes, l'occupation ponctuelle du lieu, essentiellement par des extérieurs à l'URCA, n'a pas permis l'organisation d'exercices cette année

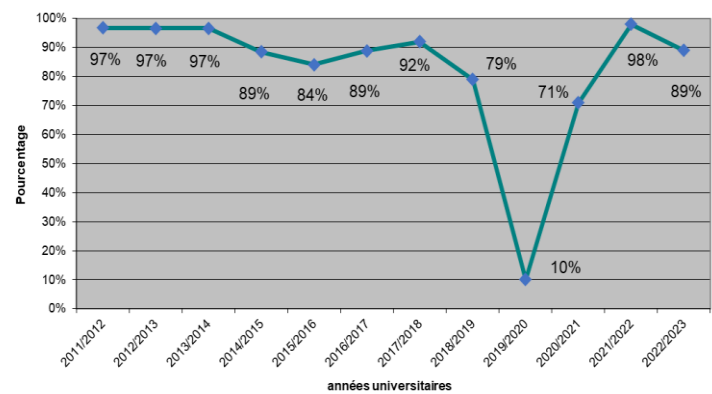
La page suivante présente le détail des exercices organisés et l'évolution du taux d'exercices d'évacuation

| Site | Exercice 1 | Exercice 2 |
|-------------------------------|--------------|-------------|
| | Date | Date |
| Croix rouge droit 2,3,4 | 24-oct.-22 | 9-mai-23 |
| Croix Rouge coquilles 5 | 24-oct.-22 | 14-avr.-23 |
| Croix Rouge nouv. Amphis 9 | 28-oct.-22 | 13-avr.-23 |
| BU de sorbon Croix rouge (16) | 26-oct.-22 | 19-avr.-23 |
| Croix rouge gymnase 14 | 27-oct.-22 | 12-avr.-23 |
| Croix rouge recherche 13 | 26-oct.-22 | 17-avr.-23 |
| Croix rouge bat 17 | 24-oct.-22 | 20-avr.-23 |
| Croix rouge bat 18 | 25-oct.-22 | 14-avr.-23 |
| Croix Rouge Bât 19 - PYXIS | 24-oct.-22 | 18-avr.-23 |
| Croix rouge modulaires BM 1 | 9-nov.-22 | 20-avr.-23 |
| Croix rouge modulaires BM 9 | 9-nov.-22 | 21-avr.-23 |
| Croix rouge modulaires BM 11 | 9-nov.-22 | 22-avr.-23 |
| Pôle santé | 22-sept.-22 | 24-janv.-23 |
| Odontologie | Non réalisé | 31-mars-23 |
| BU Sciences (bat 14) | 16-nov.-22 | 8-mars-23 |
| UFR Sciences bât 1 | 16-nov.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 2/3 | 17-oct.-22 | 13-juin-23 |
| UFR Sciences bât 4 | 17-oct.-22 | 13-juin-23 |
| UFR Sciences bât 5 | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 5bis | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 6 | 16-nov.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 6bis | 16-nov.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 7 | Travaux | Travaux |
| UFR Sciences bât 8 | 16-nov.-22 | |
| UFR Sciences bât 9 | 17-oct.-22 | |
| UFR Sciences bât 10 | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 11 | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 12 | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 13 | 17-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 17 | 21-sept.-22 | 7-juin-23 |
| UFR Sciences bât 18 | 21-oct.-22 | 7-juin-23 |
| UFR STAPS gymnase 19 | 29-oct.-22 | 13-juin-23 |
| annexes 19bis - 20 | 29-oct.-22 | 7-juin-23 |
| 5ter CIEF | 29-oct.-22 | 14-juin-23 |
| UFR STAPS adm. (25) | 16-nov.-22 | 4-juil.-23 |
| Services centraux M Housse | 16-déc.-22 | |
| EISINE CHARLEVILLE | 4-oct.-22 | 9-févr.-23 |
| ESIREims | Octobre 2022 | Mai 2022 |
| ESIREims annexe Farman | | |
| CERFE Boul't-au Bois | 30-mars-23 | 28-juil.-23 |
| IUT Reims Bat A | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims Bat C | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims Bât D | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât K | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât HIJ | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât V | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât U | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât T | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât PR | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât Z | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Reims bât Y | 28-sept.-22 | 17-mai-23 |
| IUT Charleville | 28-sept.-22 | |
| Campus Comtes de Champ. | 7-oct.-22 | 31-mai-23 |
| Gymnase Troyes | 7-oct.-22 | |
| IUT Troyes | Octobre 2022 | Mai 2022 |
| Villa Douce | | |
| Siège présidence | 15-déc.-22 | 5-juil.-23 |
| INSERM + INSPE siege | 29-sept.-22 | 19-juil.-23 |
| INSPE site de Reims | 3-oct.-22 | 6-juin-23 |
| Campus de Châlons | 24-oct.-22 | 31-mai-23 |
| INSPE site de Chaumont | 18-oct.-22 | 31-mai-23 |
| INSPE site de Charleville | 28-oct.-22 | |
| INSPE site de Troyes | 5-oct.-02 | |

Pourcentage d'exercices réalisés au premier semestre



Pourcentage d'exercices réalisés au deuxième semestre



Pourcentage d'exercices réalisés sur une année universitaire

